

**Annexe 4 au Rapport final
sur l'évaluation des expérimentations rSa**

Comité d'Evaluation des expérimentations

Enquête qualitative auprès de bénéficiaires visés par le rSa
(enquête confiée par marché public au CREDOC)



Département Evaluation des Politiques Sociales

**Enquête qualitative auprès des personnes visées par le revenu de
Solidarité active (rSa)
Rapport d'analyse, entretiens individuels et collectifs**

Elodie Alberola
Matthieu Angotti
Manon Brézault

Mars 2009

SOMMAIRE

Introduction	p.05
Première partie : les besoins des personnes visées par le dispositif	p.09
1/ Eléments récurrents dans les parcours de vie	p.09
2/ La place du travail et les obstacles sur le chemin de l'emploi	p.14
3/ Le recours aux dispositifs de soutien (avant le rSa)	p.20
4/ La vision de l'intéressement (avant le rSa)	p.25
5/ Bilan : ce que veulent les personnes visées par le dispositif	p.28
Deuxième partie : l'image du rSa chez les personnes visées par le dispositif	p.31
1/ La communication autour du rSa	p.31
2/ Les principales caractéristiques du rSa selon les personnes visées	p.34
3/ L'image générale du rSa auprès des personnes visées	p.37
Troisième partie : la perception de la mise en œuvre du rSa par les bénéficiaires	p.41
1/ Les aspects administratifs et financiers	p.41
2/ Le lent démarrage de l'accompagnement rSa	p.44
3/ Les attentes des bénéficiaires	p.47
Conclusion	p.51
Annexes	p.55
Tableau détaillé des profils des personnes interrogées individuellement en juin / juillet 2008	p.55
Tableau récapitulatif des 5 entretiens collectifs réalisés en octobre / novembre 2008	p.67
Tableau récapitulatif des 5 entretiens collectifs réalisés en janvier / février 2009	p.70

Introduction

Le choix de l'expérimentation du revenu de Solidarité active (rSa), avant sa généralisation, s'inscrit dans une démarche évaluative complète, intégrant une vaste enquête quantitative, une enquête monographique auprès des acteurs en charge de la mise en œuvre du dispositif et une enquête qualitative auprès des personnes visées par le dispositif. Ces dernières sont soit des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), soit des allocataires de l'Allocation Parent Isolé (API), habitant sur des zones d'expérimentation du rSa. Ils peuvent bénéficier ou non du dispositif expérimental. C'est ce troisième volet qui est pris en charge par le CREDOC. Il consiste en deux vagues d'interrogation :

- ★ L'interrogation individuelle de 90 personnes visées par le dispositif rSa, réparties sur cinq départements (Bouches-du-Rhône, Charente, Hérault, Val d'Oise, Vienne) et présentant des profils diversifiés (cf. tableau en annexe). Il s'agit d'entretiens semi-directifs de 60 minutes, en face-à-face ;
- ★ L'organisation de 10 entretiens collectifs avec des personnes visées par le dispositif rSa, sur ces 5 mêmes départements.

Objectifs de l'enquête qualitative auprès des personnes visées par le dispositif

- ★ Mieux comprendre les besoins, attentes, représentations et opinions des usagers ;
- ★ Mieux saisir les mécanismes qui conduisent à la reprise d'emploi, ou, au contraire, les freins à l'intégration sur le marché du travail ;
- ★ Tirer des entretiens réalisés des éléments d'analyse susceptibles d'enrichir la réflexion sur la généralisation du rSa.

Sa valeur ajoutée par rapport aux deux autres volets de l'évaluation : recueillir la parole des personnes visées par le dispositif, en prenant le temps d'installer un dialogue de confiance, et en tirer une analyse du vécu et des représentations de ces personnes.

Entretiens individuels

Le présent rapport repose d'abord sur le premier volet de la mission du CREDOC, à savoir la réalisation des entretiens individuels. **Ce sont finalement 94 entretiens qui ont été menés, en juin et juillet 2008**, sur les territoires expérimentaux des 5 départements mentionnés ci-dessus. Si l'approche qualitative ne nous permet pas de prétendre à la représentativité de l'échantillon des personnes interrogées, il convient de rappeler que celles-ci présentent des profils volontairement *diversifiés*, ainsi que le montre le tableau simplifié ci-dessous (on trouvera le tableau détaillé en annexe). A noter : les différences constatées entre les profils « prévus » et les profils « obtenus » s'expliquent essentiellement par la grande instabilité de la situation des personnes interrogées. Celles-ci passent fréquemment d'un dispositif à l'autre (notamment de l'API vers le RMI) et/ou effectuent des allers et retours dans un même dispositif. Parmi les personnes interrogées classées

en « Autres », on trouve essentiellement des personnes sorties des minima sociaux, dont une partie est au chômage et indemnisée par les ASSEDIC. Par ailleurs, la plupart sont d'anciens bénéficiaires du RMI, certains ayant bénéficié du rSa avant de sortir des minima sociaux.

Entretiens réalisés, classés selon le profil des personnes au moment de l'enquête											
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Départements	Objectifs	Résultats	Prévus		Obtenus			
API	RSA	Nouveaux	13	0	0	3	25	2	15		
			16	0	1						
			34	0	0						
			86	1	0						
		95	2	1	7						
		13	0	0							
		16	3	1							
		34	0	0							
	Non RSA	Avec int.	86	2	1	3		2			
			95	1	1						
			13	0	1					12	
			16	4	3						
		34	0	0							
		86	4	2							
		Sans int.	95	4	3	15					
			13	0	0						
16	4		3								
34	0		0								
86	4		2								
95	4		3								
RMI	RSA		Nouveaux	13	4		2	23	63	24	69
				16	6		5				
		34		4	4						
		86		4	5						
		95	5	8	8						
		13	0	0							
		16	2	3							
		34	2	1							
	Non RSA	Avec int.	86	2	4	15	9				
			95	2	4						
			13	5	3			17			
			16	0	2						
		34	4	3							
		86	3	0							
		Sans int.	95	3	1	24					
			13	3	5						
16	3		7								
34	3		3								
86	3		1								
95	5		8								
Autres				13	0		1	0	0	10	10
				16	0		3				
		34		0	1						
		86		0	1						
		95		0	3						
Totaux				88	94		88		94		

Grille de lecture : le premier niveau de diversification vise à intégrer dans l'échantillon à la fois des personnes venant de l'API et des personnes venant du RMI. Le deuxième niveau de diversification vise à intégrer à la fois des bénéficiaires du rSa et des personnes qui sont toujours à l'API ou au RMI au moment de l'enquête. Le troisième niveau de diversification vise à intégrer l'ensemble des cas de figure suivants : des bénéficiaires rSa qui sont entrés dans le dispositif sans venir de l'intéressement RMI/API (on parle de

« nouveaux » bénéficiaires, ou encore de « **flux** ») ; des bénéficiaires rSa qui entrent dans le dispositif en venant de l'intéressement RMI/API (on parle de bénéficiaires « basculés », ou encore de « **stock** ») ; des allocataires RMI/API qui ne sont pas passés au rSa et bénéficient au moment de l'enquête de l'intéressement RMI/API ; des allocataires RMI/API qui ne sont pas passés au rSa et ne bénéficient pas au moment de l'enquête de l'intéressement RMI/API.

Entretiens collectifs

Le présent rapport repose ensuite sur le second volet de la mission du CREDOC, à savoir la réalisation des entretiens collectifs. **Cinq entretiens collectifs ont été réalisés en octobre et novembre 2008, cinq autres en janvier et février 2009.** Pour chacun de ces entretiens, nous visions une participation de 3 à 8 personnes, si possible n'appartenant pas à des groupes de discussion préexistants. L'objectif a été atteint dans la plupart de départements (cf. le tableau récapitulatif des réunions, présenté en annexe). Là encore, les personnes interrogées présentent des profils diversifiés. L'analyse de ces entretiens collectifs vient en complément du socle constitué par le traitement des entretiens individuels. C'est la raison pour laquelle cette analyse est intégrée sous la forme d'encarts de couleur, donnant un éclairage nouveau sur les questions traitées. Un éclairage qui permet notamment de constater des évolutions dans les perceptions des personnes visées par le rSa entre juin 2008 et février 2009.

Plan du rapport

Nous exposons ici l'ensemble des problématiques ayant émergé au cours des entretiens qualitatifs, problématiques articulées autour de trois grands axes :

- ★ **Les besoins des personnes visées par le dispositif.** Les réponses viennent autant des bénéficiaires actuels que des non-bénéficiaires ;
- ★ **L'image du rSa chez les personnes visées par le dispositif.** Les réponses viennent des bénéficiaires actuels et des non-bénéficiaires qui ont entendu parler du dispositif ;
- ★ **La perception de la mise en œuvre du rSa par les bénéficiaires.** Les réponses viennent uniquement des bénéficiaires.

Nous nous efforçons d'illustrer l'analyse par des propos recueillis auprès des personnes interrogées (verbatim) et, autant que possible, de nuancer les points de vue selon les profils des interlocuteurs. Néanmoins, nous insistons ici sur le fait que les différentes caractéristiques des personnes interrogées se sont révélées peu discriminantes. Autrement dit, les points de vue des personnes visées par le rSa tendent à converger quant à leurs difficultés sur le chemin de l'emploi, à la place du travail, aux dispositifs d'assistance, à l'image du rSa et à sa mise en œuvre.

Remarque : ce rapport doit être validé par le Groupe de Travail « enquêtes qualitatives », dans le cadre du Comité d'évaluation des expérimentations du rSa.

Première partie : les besoins des personnes visées par le dispositif

Cette première partie vise à rendre compte des besoins exprimés par l'ensemble des personnes visées par le rSa, qu'elles soient ou non bénéficiaires du dispositif expérimental, qu'elles en aient ou non entendu parler. Il s'agit de vérifier que le revenu de Solidarité active répond bien à leurs attentes.

1/ Eléments récurrents dans les parcours de vie

a. Une forte sensibilité aux accidents de vie

Les personnes interrogées sont nombreuses à évoquer licenciements, divorces, maladies, etc., comme moments de rupture dans leur parcours personnel et professionnel. A noter : pas de discrimination forte selon le profil des personnes. Ces accidents de vie accompagnent généralement l'entrée dans les dispositifs sociaux d'accompagnement et d'insertion.

« J'ai dû arrêter de travailler à la naissance de mes enfants, à cause de leurs problèmes de santé. C'est à ce moment là que j'ai touché l'API pour la première fois. » [Entretien n°391](#)

« Je suis tombée enceinte au début de mon année de 3^{ème}. Je ne l'ai pas terminée parce que j'ai eu mon fils. J'ai rencontré quelqu'un de la Protection Maternelle et Infantile quand il est né et elle m'a dit que je pouvais avoir l'API, parce que son père ne l'a pas reconnu. » [Entretien n°88](#)

« Il y a trois ans, quand mon mari est décédé. » [Entretien n°132](#)

« J'ai touché des allocations chômage pendant 24 mois après mon licenciement. Quand mes droits se sont épuisés j'ai commencé à toucher le RMI. » [Entretien n°413](#)

« J'ai eu un accident, il y a deux ans, et mon mari ne travaillait pas non plus... Je suis restée presque deux ans sans travailler. Avant j'avais des contrats de courte durée et j'ai du changer de travail à cause des problèmes de santé suite à l'accident. J'ai eu du mal à trouver. » [Entretien n°342](#)

Confronté à ce type d'événements, et surtout à leur cumul, ce public fragile professionnellement parvient difficilement à développer des stratégies intégratives. Plus que d'autres catégories de population, cette cible paraît particulièrement touchée par des problèmes relationnels (isolement, perte de confiance). La rupture occasionnée dans les parcours professionnels est importante et installée dans le temps, ce qui a pour effet d'aggraver les situations sociales.

b. Endettement et conditions de logement dégradées

Par ailleurs, deux difficultés sont fréquemment citées. La première est le phénomène d'endettement, notamment dans les familles monoparentales. A noter : cette problématique récurrente dans le discours des personnes est à rapprocher de la question des indus (cf. plus loin).

La seconde est relative aux conditions de logement. Les situations de précarité sont d'autant plus ressenties en l'absence de logement décent. Les familles sont particulièrement sensibles à ces conditions de vie. Les personnes interrogées évoquent un habitat dégradé, parfois à la limite de l'insalubrité, éventuellement nocif à l'état de santé des occupants.

« Je vis en caravane, on n'a pas de douche. Pour le terrain, ça dépend, je me retrouve souvent avec les évangéliques ou les gens du voyage. Il m'est arrivée de me retrouver en difficulté extraordinaire. On m'a déjà virée... Maintenant, j'ai trouvé une place pas mal chez quelqu'un. Une année, j'ai téléphoné à tous les campings de la région, plus de 100, soit ils ouvrent que la saison d'été, soit ils ne veulent pas de caravane, soit ils ne veulent pas d'enfants. J'ai beaucoup de difficultés à trouver une place dans un camping avec les enfants (...) Nous avons des problèmes ici car il y a des petites bêtes. On ne se sait pas ce que c'est et ça pique. J'ai prévenu une dame de l'OPAC depuis le mois dernier mais elle n'a rien fait. Si on savait ce que c'était, on pourrait traiter. » [Entretien n°477](#)

« L'installation électrique, la plomberie, les fenêtres, les portes, les murs, il y a de l'humidité partout. Il y a des salpêtres qui nous donnent des allergies. Il y a des odeurs de mois. J'ai du mal à monter des gros bidons de pétrole au 2ème, pour chauffer et le chauffage électrique fait des factures carabinées. Il n'y a pas vraiment de cuisine, trois chambres pas vraiment confortables ». [Entretien n°555](#)

« Ce n'est pas assez grand. Il n'y a que deux pièces. C'est au sous-sol, on a souvent des problèmes d'inondation. L'eau descend quand il pleut fort et la maison s'inonde. Mais avant dans notre ancien appartement, il n'y avait qu'une seule pièce, c'était pire. » [Entretien n°195](#)

L'accès difficile au parc social ou à un logement décent dans le parc privé favorise l'hébergement par un tiers, la famille le plus souvent. Dans l'échantillon, une vingtaine de personnes sont hébergées par la famille, le plus souvent les parents. La cohabitation n'est pas souhaitée mais permet de réaliser des économies sur le budget du ménage. Les personnes hébergées préféreraient être autonomes et évoquent la promiscuité, la dépendance familiale ou parentale à un âge où la décohabitation constitue la norme. Les personnes seules et les familles semblent concernées de manière égale par ce phénomène. A noter, le reste de l'échantillon est essentiellement composé de locataires. Deux personnes sont logées à l'hôtel ou en caravane, cinq sont propriétaires de leur logement.

« On vit chez ma sœur. En tout on est quatre adultes à vivre ici, plus les enfants. On manque de place et d'intimité. On ne peut jamais être seul. » [Entretien n°273](#)

« Je suis plus avantageux que si je devais payer un loyer. Ça me permet de faire quelques petits extras... mais il faut quand même faire attention. » [Entretien n°662](#)

« Je vis chez mon cousin depuis un an. Je ne suis pas chez moi, j'aimerais déménager mais j'ai quelques soucis d'endettement. » [Entretien n°366](#)

c. De bas niveaux de qualification

L'ensemble de l'échantillon, bénéficiaires ou non du rSa, présente un niveau de qualification plutôt bas. Une trentaine de personnes ont quitté le système éducatif, sans diplôme, à la fin de la

scolarité obligatoire. Une bonne partie présente un niveau de qualification V / V bis (CAP / BEP). Une vingtaine ont un niveau Bac ou plus.

L'ensemble des personnes interrogées souligne le caractère primordial de la qualification pour un parcours professionnel « réussi ». Cette vision procède des difficultés récurrentes à intégrer le marché de l'emploi par manque de qualification, de formation. Les personnes formulent des regrets de ne pas avoir pu ou su poursuivre sur « le chemin scolaire » ou dans un parcours qualifiant, gage d'une insertion professionnelle facilitée. Les personnes mettent l'accent sur les exigences de plus en plus fortes du marché du travail, qui ne semble plus intégrer les parcours hors normes ou atypiques. Les personnes interrogées ont conscience de l'inadéquation de leurs compétences aux exigences du monde professionnel en perpétuelle évolution.

« Je regrette d'avoir arrêté l'école trop tôt. La formation et les diplômes sont très importants pour trouver du travail. » [Entretien n°507](#)

« Je voudrais travailler. J'en ai besoin. Mais il y a trop de barrières administratives. On demande des formations pour tout. J'ai de l'expérience mais ça ne suffit pas, ce n'est plus comme avant. Les gens ne veulent plus vous prendre à l'essai. » [Entretien n°399](#)

« Ma copine a vraiment du mal à trouver du travail après son CAP petite enfance. Il n'y a pas de travail avec ça. » [Entretien n°563](#)

« Mon conjoint a du mal à trouver un travail en adéquation avec son diplôme : il est surdiplômé (bac+8) et manque d'expérience. » [Entretien n°542](#)

« Il faudrait presque une remise à niveau quand on est resté trop longtemps au RMI. » [Entretien n°429](#)

A noter : spontanément, un certain nombre de personnes interrogées, notamment des femmes, évoquent leur problème d'illettrisme comme un obstacle majeur sur le chemin de l'emploi.

« Oui, comme je ne sais pas lire ni écrire, c'est difficile dans la vie de tous les jours. Je ne peux pas prendre le métro toute seule. Ce n'est pas toujours facile de trouver des personnes pour m'accompagner. Je voudrais une formation d'alphabétisation mais pour cela il faudrait que je fasse garder mes enfants. Cela pourrait être l'après-midi mais il n'y a rien dans les horaires où je suis disponible. On m'a proposé le matin mais je ne pouvais pas à cause de la garde des enfants. » [Entretien n°195](#)

d. Isolement et sentiment de solitude

Outre le très faible nombre de couples dans notre échantillon¹, une part très importante des personnes interrogées déclare spontanément souffrir d'isolement et de solitude. Ainsi, le soutien en dehors du premier cercle familial est pratiquement inexistant. Les personnes déclarent « ne pouvoir compter » que sur la famille proche, peu sur les voisins ou les amis.

¹ Ce faible nombre s'explique en partie par la présence de bénéficiaires de l'API.

Ce sentiment de solitude peut être renforcé par une maîtrise imparfaite de la langue, ou par un isolement géographique associé à des problèmes de mobilité... mais il se rapporte surtout à l'absence d'activité professionnelle. Les déclarations spontanées de dépression sont récurrentes. Les personnes interrogées expriment un mal de vivre omniprésent, cause et conséquence du vide professionnel.

« En fait, je ne crois plus en l'avenir. Pour moi, c'est bouché. Je me contente de ce que j'ai, et je ne cherche pas plus loin. J'ai perdu confiance en moi. Je me sens seule. » [Entretien n°501](#)

« Je suis en arrêt maladie longue durée à cause d'une grave dépression depuis 3 ans. J'ai des symptômes physiques très graves. Je prends des médicaments. Pendant un an j'avais complètement perdu l'appétit, je ne dormais plus du tout. J'ai été hospitalisée pendant trois mois, sous perfusion de fin mars 2006 à fin juin 2006. Je suis sortie dans le même état que je suis rentrée. Maintenant, ça va mieux mais je n'ai pas de force dans les bras et ma tête est plombée. J'ai eu des douleurs insupportables à la tête pendant sept mois et demi. Je suis obligée de me tenir la tête. Je ne me lève pas pour vivre. Je me lève pour souffrir. C'est à cause d'une expérience de travail très dure, déclenchée par le stress et la fatigue. Je prends plein de médicaments et d'antidépresseurs. Mais rien n'y fait j'ai des douleurs corporelles insupportables. » [Entretien n°412](#)

« Des fois je laisserais tout. J'ai tendance à être pessimiste et assez déprimée alors parfois je baisse un peu les bras mais je sais qu'il ne faut pas se laisser aller et qu'il faut que je continue. Et puis il y a ma fille, qui me raccroche. Puisqu'elle est là je baisse moins souvent les bras. » [Entretien n°58](#)

A l'état d'anxiété généré par l'absence d'emploi s'ajoute l'effet stigmatisant des minima sociaux. Les individus sans travail soulignent à quel point ils pâtissent d'une image détestable dans la société. Ils se sentent dévalorisés par les institutions, sinon montrés du doigt, voire niés dans leur statut de personne. Ce sentiment semble plus particulièrement toucher les personnes seules et les représentants de familles monoparentales. Le sentiment d'échec est ressenti avec plus d'acuité par ces deux catégories de public.

« Quand on ne travaille pas il y a beaucoup de regards. » [Entretien n°93](#)

« On m'a proposé de passer à la télé pour parler du RSA. J'ai dit non parce que je ne voulais pas tout déballer devant tout le monde et dire que j'étais au RMI avant. » [Entretien n°429](#)

L'éclairage des entretiens collectifs

Plus que lors des entretiens individuels, les personnes interrogées lors des entretiens collectifs ont insisté sur l'image déplorable du « RMIste », multipliant les exemples de stigmatisations dont ils peuvent être victimes. L'allocataire du RMI apparaît comme mal vu par les employeurs, méprisé par les salariés, jaloué par ceux qui travaillent mais gagnent peu, dévalorisé par les professionnels de santé, généralement perçu comme un assisté, sinon un profiteur, et en définitive mis au ban de la société.

« Les personnes pensent que ça ne leur arrivera jamais et ils nous considèrent comme des moins que rien. »

Entretien 16-1

« On m'a dit que j'étais un bon à rien quand je disais que j'étais au RMI, que je profitais de la société pour ne rien faire. Ils disent souvent "c'est encore avec notre salaire qu'on va payer ça" ou "on paie pour ceux qui ne veulent rien faire" ». 16-1

« Souvent chez le médecin il est marqué noir sur blanc que ceux qui ont la CMU ont intérêt à avoir leur attestation sinon ils peuvent repartir. Ou quand on va faire des lunettes, on vous dit madame pour la CMU ce sont les lunettes qui sont au fond là bas. Les gens qui sont derrière vous regardent bizarrement... » 16-1

« Au RMI, on a l'impression d'être des cas sociaux. » 34-2

« Moi, au RMI, j'avais tellement honte que je n'allais plus chez le médecin. On ne l'a dit à personne même pas aux enfants. On était replié sur soi même. On en n'a pas parlé à notre famille, nos amis. » 34-2

« Les gens sont cruels, dès que vous ne travaillez pas vous êtes une feignasse. » 34-2

2/ La place du travail et les obstacles sur le chemin de l'emploi

a. Une très forte valorisation du travail

Spontanément, les personnes interrogées présentent le travail comme une source indispensable d'équilibre mental et social, avant même de parler de l'équilibre financier... même si les considérations financières apparaissent inévitablement dans les discours. On retrouve l'angoisse de la solitude évoquée plus haut : rester chez soi est synonyme de déshérence, de mise au ban de la société, voire de folie. Seule la reprise de l'emploi permet le recouvrement d'une dignité, d'un bien être personnel et social. Le vocable employé est fort : « reprendre goût à la vie, pouvoir se regarder dans la glace... ».

Autrement dit, ce qui est le plus valorisé dans le travail, c'est d'abord le contact avec les autres, devant le fait d'être occupé et, plus loin, la rémunération et le contenu même du poste occupé. De fait, les personnes interrogées sont prêtes à accepter beaucoup de contraintes, du moment qu'elles sont en emploi : horaires atypiques, postes inférieurs à leur diplôme, contenu en décalage avec leurs aspirations. En outre, les personnes sont d'accord pour se former dans un autre domaine d'activité.

« Le travail ça permet d'avoir un équilibre. Sinon on a l'impression d'être un déchet de la société. On devient un poids. Les relations avec ma femme sont insupportables depuis que je suis toujours à la maison. » [Entretien n°383](#)

« Le travail c'est important au niveau financier mais aussi dans la tête. C'est bon pour le moral, ça donne la possibilité de sortir, de voir du monde. » [Entretien n°399](#)

« On préfère travailler que de toucher le RMI même si ce sont les mêmes revenus, parce qu'il faut montrer aux enfants qu'on est actifs ». [Entretien n°542](#)

« En travaillant on a plus d'assurance, on est plus fort. » [Entretien n°486](#)

« Je suis contente de travailler. Je reprends confiance en moi. Avant j'étais hors service. Je reprends goût à la vie. Les filles sont fières de moi. C'est valorisant par rapport aux enfants, c'est une ouverture pour eux. Je n'osais pas dire aux gens que j'étais au RMI. Je préférerais ne rien dire. » [Entretien n°429](#)

« Le travail donne une dynamique dans la famille. Je veux que mes enfants sachent pourquoi ils vont à l'école ». [Entretien n°243](#)

« Il fallait absolument que je trouve un travail pour partir de chez mes parents, pour m'assumer et finalement pour m'accomplir. Et puis bien sûr il y a le côté financier, c'est pareil ça me permet d'être autonome, d'avoir un peu plus de liberté. Quand on a passé un an et demi coupé du monde, le travail ça permet de découvrir de nouvelles choses, de rencontrer de nouvelles personnes. Je crois que mes parents sont sans doute un peu plus fiers de moi depuis que j'ai un travail et que je m'assume. Pour moi c'est important. » [Entretien n°519](#)

« Grâce au travail on peut faire plein de choses : indépendance, autonomie, vacances, argent, liberté, moral, activité, sociabilité. Etre à la maison, c'est inintéressant. » [Entretien n°412](#)

On remarque que la question de la survie financière est très vite abordée par les familles monoparentales. Avoir un emploi est indispensable pour assurer le minimum quotidien de la famille.

L'éclairage des entretiens collectifs

Les personnes interrogées confirment l'importance de la vertu « socialisante » du travail et de son rôle fondamental en terme d'équilibre psychique.

« Quant on travaille, on est quelqu'un. » 13-1

« Ce que j'aime dans mon travail c'est le relationnel. Je travaille avec des personnes âgées. Les personnes souvent la première fois que je les vois elles me laissent leurs clés si j'ai besoin alors qu'elles ne me connaissent pas. C'est ça que j'aime, il y a de la confiance. » 16-1

« Moi enfermée chez moi, je deviens folle. Même au RMI, j'étais active dans le bénévolat. » 34-1

« J'avais vraiment besoin de reprendre contact avec la vie sociale et la vie au travail. Mon moral était au plus bas. » 13-2

« Dès l'instant qu'on se lève et qu'on part de chez soi, les gens nous regarde différemment que si on reste chez soi parce qu'on n'a pas de travail. » 16-2

« J'ai peur pour mon entretien demain de renouvellement éventuel de contrat. C'est tellement important pour moi, peut-être trop, de vivre de mon travail. D'avoir le sentiment d'être libre. » 34-2

b. Des trajectoires professionnelles hachées

La notion clef qui émerge des discours sur la vie professionnelle : l'instabilité. La plupart des personnes interrogées évoquent une succession de « stages, petits boulots, CDD, contrats aidés, remplacements », dans des secteurs d'activité variés mais jugés peu attractifs en raison de la qualité des emplois et des perspectives d'évolutions offertes (entretien, logistique, grande distribution...). L'enchaînement de CDD ou de missions d'intérim (sans accès au CDI) concerne une bonne partie de notre échantillon. A noter : plus de trente personnes évoquent le passage d'un CDI à un CDD. Ce passage est généralement lié à un licenciement, sinon à des problèmes de santé ou de modes de garde.

Spontanément, les personnes évoquent des périodes de travail non déclaré, de façon transitoire, dans l'attente de nouvelles missions ou d'un renouvellement de contrat. La multi-activité, avec l'alternance de périodes de travail non déclaré, concerne essentiellement les personnes les moins formées.

Dans l'ensemble, la précarité de la vie professionnelle (contrats courts, temps partiel subi, salaires modestes) est manifeste, associée à un sentiment de « circuit fermé » sans espoir d'amélioration

des parcours. Elle renvoie également à la notion de travailleur pauvre, débattue lors des entretiens collectifs (cf. ci-dessous).

A noter : les personnes les plus diplômées (niveau Bac ou supérieur) déclarent plus souvent avoir connu des CDD ou de l'intérim à temps plein ou partiel supérieur à 50%. Les niveaux CAP/BEP déclarent plus souvent avoir connu des périodes d'alternance entre CDD et CDI, à temps très partiel.

L'éclairage des entretiens collectifs

On relève l'apparition de réflexions, au cours des entretiens collectifs, autour de la notion de « travailleur pauvre ». Les personnes insistent sur le fait qu'avoir un travail n'est pas toujours synonyme de sortie de la misère ou de fin des problèmes financiers.

« Même à temps plein le SMIC n'est pas élevé. Ce n'est pas assez pour vivre surtout quand on a une famille. On ne peut pas vivre avec le SMIC. On est des nouveaux pauvres au SMIC. » 13-2

« Quand vous touchez 750 euros par mois avec des enfants, à la fin du mois vous pouvez manger que des pâtes. Je pense que maintenant c'est comme ça. » 16-2

c. Des recherches d'emploi au long cours

Dans leur grande majorité, les personnes interrogées se déclarent en recherche d'un emploi ou d'un meilleur emploi (meilleur poste, temps de travail supérieur, horaires adéquats, contrat plus stable...), et ce depuis longtemps. Cette recherche passe généralement par l'ANPE, mais aussi beaucoup par le bouche-à-oreille (avec une grande efficacité), voire le porte-à-porte, quand il s'agit de services à domicile (ménage, aide aux personnes âgées...). Autrement dit, on relève une forte présence des démarches informelles, « bricolées » au jour le jour par les personnes concernées.

En outre, très peu de personnes déclarent avoir refusé un emploi proposé. Quand ces refus adviennent, les motifs sont liés à de fortes contraintes organisationnelles, telles que décrites ci-dessous.

« Je pense que ce n'est pas la peine de dire qu'on veut inciter les personnes à trouver du travail, parce qu'ils cherchent déjà. Moi j'ai cherché dès que j'allais mieux. » Entretien n°519

« J'envoie des CV, des lettres de motivation, je fais des visites spontanées, je rencontre des employeurs. Tout se passe bien mais malgré cela il n'y a rien de concret. » Entretien n°413

Questionnées sur les raisons du non retour à l'emploi (voire du non-passage à temps plein pour les temps partiels), les personnes évoquent avant tout la conjoncture économique difficile et l'absence de postes disponibles dans leur entreprise (pour les temps partiels), ou dans leur région : rareté des propositions de CDI, éparpillement des offres, qui ne sont pas toutes répertoriées à l'ANPE.

Quelques personnes font également référence au caractère contraint de la recherche et parfois à l'injonction des institutions en charge de l'accompagnement, qui orientent vers les secteurs disponibles sans prendre en compte les souhaits ou les spécificités des parcours des personnes.

L'éclairage des entretiens collectifs

Les personnes présentes lors des entretiens collectifs confirment la faiblesse de l'offre d'emploi dans leur région et les injonctions en direction des métiers en tension, sans prise en compte des projets personnels. On voit apparaître la notion de *crise économique*, absente lors des entretiens de juin 2008. On lui attribue notamment une accélération de la raréfaction des offres.

« Il n'y a pas de boulot pour tout le monde. Suffit de voir l'actualité. » 95-1

« Il n'y a pas de travail et ça ce n'est pas le RSA qui va en trouver. Avec le contexte actuel, on a beau se casser la tête, s'il n'y a pas de travail, on ne peut pas trouver. » 16-1

« Y a encore du boulot dans la région, mais c'est très saisonnier, les melons, les asperges, les hôtels du Futuroscope » 86-1

« Vous croyez que j'aime ça moi me lever pour manger de la poussière, non pas vraiment. Mais le plus important c'est de trouver du travail. On peut pas toujours tout choisir, surtout à l'heure actuelle on n'a pas beaucoup le choix, on prend ce qu'on nous propose, parce qu'on veut travailler. » 16-1

« Ce n'est pas le travail qui s'adapte à nous c'est nous qui devons nous adapter au travail. » 16-1

« Il faut prendre ce qu'il y a. On n'arrête pas de parler de la crise. Pour nous la crise ça veut dire qu'il faut se sacrifier pour travailler, tout accepter, sans condition. Quand vous avez un loyer à payer et une famille. On accepte des horaires de travail en décalé alors qu'on a une famille. » 13-2

« Je suis passée de collaboratrice et secrétaire de direction à employée de bureau à faire du tout petit secrétariat alors c'est "tais-toi et fais ce qu'on te dit". Pas d'initiative et pas de responsabilité. C'est dur. Alors oui, il nous faut du travail alors on prêt à tout accepter. Quand j'étais dans mon ancien travail j'aimais ça mais là c'est juste un gagne pain. » 13-2

« Et puis là c'est la crise. Ça sert à rien d'envoyer des CV, on n'a aucune chance. Il y a que le piston qui marche dans ces moments là. » 16-2

« On est touchés de plein fouet, j'ai vraiment peur de ne pas retrouver du boulot après le CDD. » 86-2

« Les gens ne retrouvent pas de travail, parce qu'il n'y en a pas. » 34-2

« Au regard de la crise, le RSA c'est une réponse parmi d'autres. Ça ne peut pas apporter une solution aux milliers de gens qui vont se retrouver au chômage (...), on ne peut pas tout lui demander. » 34-2

d. Le mur des difficultés pratiques et l'obstacle de la discrimination

Les discours des personnes interrogées se focalisent très significativement sur les contraintes organisationnelles pesant sur les possibilités d'enclencher une recherche d'emploi ou de répondre à une offre. Tout se passe comme si leur bonne volonté était systématiquement entravée par des obstacles qu'ils ne peuvent franchir par leurs propres moyens.

Dans l'ensemble, les soucis récurrents ont surtout trait à la mobilité et à la santé. Les personnes interrogées mettent ainsi l'accent sur le coût du permis de conduire, le peu de places « subventionnées par le RMI dans les associations pour passer le permis avec l'obligation de réussir du premier coup », le coût d'achat et d'entretien d'un véhicule, l'inadaptation des horaires de transports en commun aux postes en horaires décalés.

« Comme je n'ai pas le permis, c'est difficile de trouver du travail. J'ai bien essayé de l'avoir mais j'ai baissé les bras. C'est décourageant au bout de trois fois. Mes enfants m'ont dit de continuer à suivre les cours à l'auto-école mais non je n'ai plus envie. Et puis à mon âge c'est plus la peine. [...] Aujourd'hui c'est vraiment difficile de trouver du travail. En plus ici on est un peu loin de tout. Il faudrait peut-être aller à Poitiers pour en trouver du travail. Et encore c'est pas sûr. Il n'y a pas souvent de cars pour aller à Poitiers d'ici et comme je travaille le soir ou tôt le matin c'est encore plus difficile. » [Entretien n°58](#)

« Il faudrait des formations plus proches du domicile. Je n'irai pas faire une formation à l'autre bout de la ville. Or, c'est ce qu'on m'a proposé. » [Entretien n°399](#)

« Il faut s'y donner à fond pour trouver du travail parce que c'est vraiment difficile. Surtout quand on n'a pas de permis de conduire et de voiture. Quand on a un enfant qui va à l'école c'est pas facile de le faire garder. » [Entretien n°88](#)

Du côté des bénéficiaires de l'API et des mères de famille en couple, on évoque les problèmes de garde d'enfant.

« Je ne peux pas faire plus d'heures pour l'instant parce qu'il faut que je récupère mon fils. Ca changera l'année prochaine quand il ira à l'école. » [Entretien n°88](#)

En marge de ces contraintes fortes, on relève la dénonciation de discriminations à l'égard des seniors et des minorités visibles. En outre, les quelques personnes d'origine étrangère interrogées évoquent l'obstacle de la régularisation de leur situation (obtention de papiers), ou encore de la non-maîtrise de la langue française.

« Il faut donner plus de chance aux gens et ne pas les juger sur leur apparence ou leur origine. » [Entretien n°486](#)

« J'avais des chances de rentrer chez D., tout s'est très passé à l'entretien. Je ne comprenais pas pourquoi ça n'avait pas été accepté... Là c'est mon nom et ma barbe qui n'ont pas été acceptés, on me l'a dit clairement. D. c'est la Défense nationale donc un barbu, après le 11 septembre, ça ne fait pas bien. Je comprends un peu mais enfin les gens mélangent tout. » [Entretien n°383](#)

L'éclairage des entretiens collectifs

Les entretiens collectifs confirment l'omniprésence des difficultés pratiques sur le chemin du retour à l'emploi pour les personnes qui en sont durablement éloignées. Les personnes évoquent à nouveau des problèmes de santé, de mobilité, de garde d'enfants, mais aussi de moyens de communication (connexion à Internet), etc.

« Il y a des moments où on n'a pas accès à Internet et on ne peut pas répondre à une offre. » 16-1

« Il faut que je sois libre en fin d'après midi pour pouvoir aller chercher ma fille à l'école. Elle est encore un peu trop jeune pour se débrouiller toute seule. » 16-1

« C'est des boulots pour trois jours à deux heures par jour. Alors à la limite ça sert à rien d'y aller parce que c'est à Angoulême et payer l'essence pour aller faire ce boulot ça coûte plus cher que ce qu'on va toucher. Après on fait du bénévolat. » 16-2

« Ici c'est un gros problème de se déplacer. J'ai pas de voiture et les cars les horaires ne correspondent pas et puis ils ne vont pas partout. Je ne peux pas accepter tous les remplacements que je pourrais faire. » 86-2

3/ Le recours aux dispositifs de soutien (avant le rSa)

a. Le refus de l'assistanat

Dans la lignée des réflexions sur l'importance d'une activité professionnelle pour rompre avec l'isolement et la précarité, les personnes interrogées, quel que soit le profil, reprennent à leur compte les discours aujourd'hui couramment entendus sur la recherche de l'autonomie par le travail. Leur optique : retrouver une dignité en sortant de la dépendance vis-à-vis des dispositifs d'assistance. Néanmoins, comme on le verra plus loin, ce discours n'est pas exclusif d'un profond attachement des personnes aux aides et droits associés à leur statut (notion de survie).

« J'aimerais travailler assez pour ne plus demander des aides. Et puis le mieux c'est si un jour en échange je pouvais donner grâce à mon travail. » Entretien n°58

En outre, on remarque la forte présence d'une parole exutoire condamnant les « profiteurs du système », représentés par le cliché des « jeunes qui traînent dans la rue et ne veulent pas travailler ». Les personnes interrogées souhaitent alors une plus grande rigueur des institutions dans les contrôles.

« Je n'arrive pas à trouver du travail à cause de mon âge mais les jeunes aujourd'hui ne veulent pas travailler (...) Il n'y a pas assez de contrôle. Il faut aller chez ceux qui ont de belles maisons et qui encaissent le RMI, pas chez les pauvres malheureux. » Entretien n°456

« Si les gens ne travaillent pas, c'est qu'ils ne le veulent pas travailler. Il y a des gens qui touchent plus à ne rien faire qu'en travaillant. Il y en a qui font des enfants à tire-larigot seulement pour avoir les allocations. Il y en a qui se complaisent dans le fait d'être assisté. » Entretien n°663

L'éclairage des entretiens collectifs

Les personnes présentes affirment toutes leur refus de l'assistanat, leur volonté de s'en sortir seul, d'assumer dignement leur existence en trouvant un travail qui les fasse vivre, ainsi que leur famille.

« J'espère qu'une seule chose c'est en sortir, que mon travail marche bien, qu'il me permette de vivre, payer mes impôts et ne plus entendre parler de tout ça. » 16-2

b. Droits et dispositifs d'assistance : valorisation et appréhension

Les personnes interrogées ne distinguent pas ce qui relève de leurs droits de ce qui relève de dispositifs d'assistance spécifiques. Elles abordent globalement la question des revenus minimum garantis, des allocations logement, de l'assurance santé, des tarifs réduits sur les transports... et tiennent sur ce sujet un discours à la fois positif et pragmatique. Les personnes soulignent le caractère indispensable à leur survie de ces précieux soutiens à leur vie quotidienne et font

précisément le compte de ce qu'elles touchent. En revanche, elles ne détaillent pas le sens précis des aides et droits concernés, les barèmes ou encore les modes de calculs.

Au final, sans effort de pédagogie de la part des institutions, la perte d'un droit ou d'une aide laisse un mauvais souvenir tenace, associé à une notion d'arbitraire. Ces personnes durablement fragilisées vivent dans la crainte de se voir ôter le peu qui leur revient, une peur qui se manifeste notamment au moment d'une reprise d'activité. Cette crainte est plus forte encore au sein des couples, qui évoquent le risque, d'un point de vue financier, d'une reprise d'activité unilatérale.

« Quand une personne d'un couple reprend une activité, les deux sont pénalisés parce qu'ils perdent les revenus du RMI pour les deux. C'est gênant, je connais des couples qui ont arrêté de travailler à cause de ça. »

Entretien n°486

« J'avais une allocation transport de 8 euros par mois au CCAS [Centre Communal d'Action Social] mais qu'on m'a coupé parce que j'ai dépassé un tout petit peu le plafond. Je trouve cela lamentable car on me dit de travailler. Je ne trouve qu'un 20 heures et sur ce 20 heures, du coup je perds au niveau des transports et de la cantine pour mes enfants. » *Entretien n°243*

« Je n'ai rien d'autre que mon salaire de CES. Ils m'ont supprimé la CMU parce que j'atteignais le plafond. Le plafond est de 724 € par mois, moi j'en ai 800. Donc encore une dépense supplémentaire de prendre une mutuelle. On voit de plus en plus de gens qui se retrouvent sans emploi, puis dans la rue, et moi, ça m'effraie. » *Entretien n°501*

« Avant, j'avais la CMU. Maintenant j'ai repris un travail avec un salaire très bas et je n'ai pas droit à la CMU avec mes deux enfants. Je ne comprends pas. C'est pas normal. Je préfère retourner au RMI et avoir le temps pour pouvoir trouver un autre travail, pour pouvoir chercher et en plus avoir ces aides. » *Entretien n°146*

L'éclairage des entretiens collectifs

Confrontés à des enjeux de survie, les personnes présentes confirment leur attachement à leurs droits et aux dispositifs d'assistance dont ils bénéficient. Ils valorisent notamment les « droits connexes » associés au RMI. Apparaissent cependant des remarques sur la difficulté de vivre avec pour seuls revenus ceux des minima sociaux, autrement dit sans revenus du travail (ce qui ne change pas avec le rSa). Remarquons par ailleurs la critique faite quant à la lourdeur du dispositif RMI, pour lequel le fait de changer de situation est identifié comme un risque. Les personnes interrogées identifient là une vraie voie de progression pour le rSa.

« Le RMI et le rSa c'est bien mais même s'il y avait rien, le plus important c'est de garder ses droits comme la CMU et l'aide au logement. » 16-1

« Avec seulement le RMI, c'est vraiment très dur. On ne peut pas vivre avec 394 euros. » 16-1

« Le RMI on a l'impression d'une lourdeur qu'on ne peut plus bouger et si on bouge, on risque de perdre tout. Même si on ne perd que trois francs six sous, on est si fragile, du coup on ne bouge plus. Ça m'a figé. » 34-2

c. Avant le rSa : un accompagnement surtout social & administratif

Les personnes interrogées n'ont pas éprouvé de difficulté particulière à entrer dans les dispositifs RMI et API. Concernant leur prise en charge, elles évoquent avant tout l'accompagnement à caractère social et administratif qu'apportent les travailleurs sociaux et les assistantes sociales, à proximité de chez eux : mairie, Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou circonscription de Conseil Général. Ils parlent d'écoute, d'un soutien psychologique essentiel, d'obtention d'aides pour assumer le quotidien (factures, crèche...), de remplissage de dossiers, voire de signatures de contrats d'insertion. Rares sont les personnes à connaître le contenu de ces contrats ou à se rappeler de les avoir signés. La reconduite du contrat est souvent vécue comme une formalité administrative. La fréquence des rencontres avec les travailleurs sociaux est variable, allant d'un mois à six mois selon les besoins de la personne. On remarque enfin que la relation avec les travailleurs sociaux est particulièrement bien vécue par les familles ou les femmes isolées.

« On parlait de moi, de mon travail, de mon moral. Je suis souvent stressée. J'ai toujours peur qu'on me mette dehors si je n'arrive pas à payer mon loyer. Alors je l'appelais et elle me rassurait. C'était agréable parce qu'elle me connaît elle sait comment je vis. » [Entretien n°529](#)

« Je sais que je peux l'appeler si j'ai pas le moral. On discute. Je peux la joindre facilement. » [Entretien n°58](#)

« Je vois Mme P. du CCAS pour la signature de mon contrat d'insertion, tous les six mois, c'est tout. On fait le point. C'est juste administratif. » [Entretien n°401](#)

« A l'époque je ne savais pas que c'était un contrat d'insertion. J'ai signé, c'est tout. » [Entretien n°387](#)

En revanche, peu de personnes interrogées évoquent un accompagnement à caractère professionnel consistant, et pratiquement aucune ne distingue accompagnement avant et pendant l'emploi. Le discours envers l'ANPE est particulièrement critique, à l'exception de quelques expériences réussies d'évaluation en milieu de travail. En outre, on relève un discours négatif des créateurs d'entreprise, qui peinent à obtenir un accompagnement adapté à leurs besoins.

« L'accompagnement ça ne sert à rien. Ce n'est que de la paperasse. Il faudrait que ça fasse ses preuves. L'accompagnement, ce n'est pas utile. Je voudrais voir que ça marche pour y croire. Que ce ne soit pas que de la paperasse. Qu'il y ait vraiment quelque chose derrière. On peut perdre du boulot à force d'aller à des rendez-vous avec l'assistante sociale. Le boulot n'attend pas. On y va, ils nous disent qu'ils vont nous rappeler, ils ne rappellent pas. On fait des démarches, il n'y a rien. C'est décourageant. » [Entretien n°392](#)

« Je fais une Evaluation en Milieu de Travail pour l'aide à la personne en maison de retraite sur 15 jours. C'est conclu avec l'ANPE qui m'a donné le dossier. Cette EMT me permettra peut être de faire une formation par la suite, suivant ce à quoi j'ai droit. Si je peux rentrer dans le cadre d'un contrat aidé, j'aurai une formation. » [Entretien n°6](#)

Reste à signaler que, quand les personnes ont bénéficié d'un accompagnement spécialisé par une structure ad hoc, elles s'en déclarent très satisfaites et le valorisent en complémentarité du travail social. On peut ainsi identifier les organismes suivants sur les territoires étudiés : le PLIE (Plan

Local pour l'Insertion et l'Emploi) et la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) à Marseille, AGRO-FORM dans le Val d'Oise, l'IRFREP (Institut Régional de Formation et de Recherche sur l'Education Permanente) dans la Charente, l'IPS (Institut de Promotion Sociale) dans l'Hérault. Quelques travailleurs handicapés louent également les mérites des Cap Emploi. Enfin, l'accompagnement par les agences d'intérim paraît bien apprécié (personnalisation du suivi, rapprochement avec le monde de l'entreprise...).

« Le suivi par Adecco, c'est très bien. On refait les CV, on prépare les entretiens, on regarde comment tourner les phrases devant l'employeur, ça rassure. C'est bien pour aider à la recherche. Ça me permet de penser, de préparer dans ma tête ce que je peux dire à l'employeur. Il me contacte régulièrement pour des annonces, maintenant c'est le moment du travail saisonnier ». Entretien n°401

« Je vois tous les 15 jours l'IRFREP, qui m'aide à faire des démarches de recherche d'emploi au conseil général ou chez d'autres employeurs. J'étais resté plus d'une année à l'ANPE, et il y avait rien du tout. C'est moi qui ai demandé l'accompagnement de l'IRFREP. J'ai bien avancé avec eux, la première semaine, déjà, j'ai décroché un stage. » Entretien n°678

« Une association où je fais mes CV et mes lettres de motivation (Convergences 34), où je vais faire mes recherches d'emploi... parce qu'on les reçoit directement à l'association. Oui, je suis obligée. Ils m'aident bien ? Attendez, c'est moi qui cherche ! Ils sont gentils, ils m'aident un peu... ». Entretien n°612

L'éclairage des entretiens collectifs

Les entretiens collectifs permettent de confirmer que l'accompagnement des bénéficiaires du RMI et de l'API incombe quasiment exclusivement aux assistantes sociales. Les prestations d'accompagnement à caractère professionnel ou professionnalisant sont rares et généralement associées à l'ANPE, très critiquée : les publics les plus en difficulté ne seraient pas la priorité de l'agence.

« A l'ANPE c'est du temps perdu, on tourne en rond. Ils se renvoient la balle. Ça ne fait pas avancer. » 16-1

« On s'occupe de ceux qui ont le moins de problèmes ». 13-1

« Sur le RMI, l'interlocuteur c'est l'assistante sociale du CCAS et c'est quand même dévalorisant. » 34-2

« On m'appelle on me dit bon il n'y a pas de travail en ce moment mais quand même est-ce que de votre côté vous avez fait des recherches. Alors je dis oui mais comme vous venez de le dire il n'y a pas de travail. Ils nous suivent mais finalement on fait la même chose qu'eux, ils vont regarder les offres de l'ANPE, on le fait aussi, ils n'ont pas plus de moyens que nous pour trouver du travail. » 16-2

d. L'ambiguïté des contrats aidés

Concernant les contrats aidés, dispositifs récurrents dans les parcours, le discours est ambivalent. D'un côté, les personnes saluent la pertinence de ces contrats, qui peuvent constituer de réels tremplins dans un cheminement professionnel. En revanche, ils dénoncent l'usage détourné et abusif qu'en font les employeurs, qui auraient tendance à « faire tourner » les contrats aidés, au

lieu de proposer une pérennisation des postes. Dès lors, les personnes interrogées ont le sentiment de ne pas avoir la possibilité de progresser, d'être considérées comme une main-d'œuvre facile et bon marché.

« C'est un filet de sauvetage pendant deux ans. Ca fait toujours une expérience. » Entretien n°420

« J'ai fait deux CES d'agent administratif. Je l'ai très mal vécu. C'était dans une association de médiation familiale. C'était de l'exploitation, les heures supplémentaires n'étaient pas payées. » Entretien n°429

« C'est nul. C'est exploiter les gens sur très peu de temps et après on dit : au suivant, au revoir. C'est déstabilisant. Et on m'a dit que sur ce poste là, ils ne prennent que ce type de contrat. Au lieu d'enlever le renouvellement des CAE, ils auraient mieux fait de réviser chaque type de contrat... » Entretien n°243

L'éclairage des entretiens collectifs

Les personnes présentes réaffirment l'ambiguïté des contrats aidés (contrats d'avenir et CAE), à la fois source d'espoir et de déception. On note la stigmatisation particulière de l'usage qui est fait des CAE par l'Education Nationale. Globalement, les personnes ont le sentiment que les employeurs profitent des situations des personnes en difficulté d'insertion en leur donnant un contrat aidé ou à temps partiel « parce que ça coûte rien, c'est l'Etat qui paie ».

« L'Education nationale m'a dit qu'avec un contrat de 26 heures et les formations données, je n'aurais pas le temps de faire une classe préparatoire. Il fallait que je choisisse, travailler avec eux ou faire la prépa. En fait, on n'a pas eu de formation. Que des promesses. On nous dit à la fin de formation qu'on aurait un CDI. On vient d'apprendre que ce n'est plus d'actualité et qu'au 30 juin, on prenait la porte. » 34-1

4/ La vision de l'intéressement (avant le rSa)

a. Un terme inconnu... mais un concept connu et bien perçu

Le terme « intéressement » est inconnu de la population interrogée, y compris de ceux qui en ont bénéficié (ou qui en bénéficient encore). En revanche, ces derniers ont globalement bien compris le concept et observé le cumul de leur allocation avec leurs revenus d'activité (à quelques exceptions près) ; notamment le cumul intégral durant trois mois. La prime de retour à l'emploi semble particulièrement bien identifiée des bénéficiaires. Le fait de toucher une somme conséquente (1000 euros d'un coup) marque les esprits.

Globalement, le maintien d'une partie de l'allocation à la reprise d'une activité est très bien perçu. Les personnes valorisent ce principe qui garantit une amélioration de la situation financière du ménage à la reprise du travail.

b. L'écueil de la dégressivité

La notion de dégressivité, associée à celle d'intéressement, pose problème aux personnes interrogées. De fait, malgré le discours « anti-assistanat » relevé plus haut, les allocataires sont attachés à leur *statut* et aux bénéfices qui y sont associés. Une diminution des aides, sans parler de suppression, est mal vécue. Ainsi, les passages cumul intégral / cumul partiel (ou prime forfaitaire) et cumul partiel / fin de l'intéressement sont perçus comme des mises en danger des situations personnelles, et non comme des progrès, reflets d'un gain d'autonomie. On retrouvera cette difficulté pour le rSa. Soulignons ici que « l'effet couperet » de la fin de l'intéressement est particulièrement mal vécu.

« Pour inciter les gens à travailler ? Il faut qu'on donne le RMI un peu plus de trois mois après qu'on ait trouvé du travail, ça donnerait un bon départ... Parce que là, ils donnent le RMI trois mois, et c'est fini, on vous le supprime. Là, de 450 €, j'ai basculé à 150, et à la fin du mois, j'ai plus rien ». [Entretien n°466](#)

« Le RMI, on cumulait pendant 3 mois et après crac ! Ça tombait comme un couperet, on avait quasiment plus rien. » [Entretien n°662](#)

« Quand je travaillais, je remplissais ma déclaration pour dire combien j'avais gagné, et le mois suivant automatiquement, ils me baissaient. D'environ 50 euros, du coup, franchement, ça ne m'encourageait pas à travailler. » [Entretien n°653](#)

« Dès qu'on travaille, le RMI stoppe. On a juste le droit de cumuler les trois premiers mois et après tout s'arrête. On reçoit un courrier comme quoi ça va couper. Avant je touchais la prime forfaitaire 200 euros je crois. Et puis après c'est coupé et ça fait six mois que je suis en galère. » [Entretien n°146](#)

L'éclairage des entretiens collectifs

Cet écueil de la dégressivité est confirmé par les entretiens collectifs, tout comme le problème de l'effet « couperet » de la fin de l'intéressement, synonyme de mise en péril du précaire équilibre financier du foyer.

« Quand on travaillait avec le RMI au bout d'un moment on avait plus rien, seulement un minable salaire. C'est impossible quand on vit avec des enfants. » 16-1

« On ne m'avait pas bien expliqué comment ça fonctionnait alors je n'ai pas compris pourquoi je n'avais plus droit à rien tout d'un coup » 13-1

c. L'angoisse des indus

Associée au concept d'intéressement, on trouve très présente l'angoisse des indus, valable pour toutes les aides et allocations perçues. Cette crainte est légitime, puisque la récurrence du phénomène est confirmée par les institutions. Les personnes concernées considèrent que les indus interviennent quasi systématiquement à la reprise d'activité. Dans leurs discours, les causes relèvent en bonne partie d'une mauvaise gestion administrative de l'institution, qui ne parvient pas en temps réel à actualiser les données.

De manière plus globale, les personnes mettent en exergue les failles d'un dispositif de soutien qui, au final, en vient à pénaliser les bénéficiaires. Les discours se focalisent sur l'aggravation paradoxale des situations – remboursement impossible, recouvrement impactant l'équilibre financier sur de longues périodes, endettement ; en dépit d'une reprise d'activité et d'un effort d'insertion au monde économique. Cette crainte est en plus alimentée par la confusion qui règne autour des différentes aides associées au retour à l'emploi : prime forfaitaire, prime de retour à l'emploi, prime pour l'emploi.

Cette problématique de l'indu peut même avoir un effet dissuasif sur la reprise d'activité, puisqu'elle peut remettre en cause la stabilité du ménage. Cet effet est également à craindre par les bénéficiaires du rSa (cf. plus loin).

« L'incitation financière joue pour beaucoup mais le problème c'est quand on nous fait rembourser le trop perçu. La CAF nous demande de calculer combien on a touché en travaillant : donc ils le savent. Mais au lieu de calculer combien ils doivent pour le RMI ils nous versent tout et après les gens sont obligés de rembourser. Ce qui fait qu'à un moment ou à un autre, en travaillant, on se retrouve à devoir rembourser. Il y a des gens qui ont des rappels sur 3 ou 4 mois. Moi j'ai eu un rappel sur 2 mois. Donc cette fois-ci, dès que j'ai eu mon contrat, j'ai été les voir pour leur dire. J'ai commencé à être en surendettement avec eux car je devais toujours rembourser les mois travaillés sur les trois mois. Comme la déclaration se fait tous les 3 mois, si je travaillais un mois sur les trois, je me retrouvais toujours à rembourser le RMI. » Entretien n°663

« On me demande de rembourser le RMI parce qu'on me dit que j'ai trop perçu. J'ai reçu un courrier comme quoi j'avais trop perçu. Ils ont repris sur mon compte 2 x 225 euros et ils continuent à me redemander de

l'argent. C'est comme si quand on reçoit de l'argent de la CAF, il faudrait qu'on revérifie nous-mêmes pour savoir s'ils ne se sont pas trompés. Moi en plus c'est très mal tombé, l'argent avait déjà été utilisé pour des frais de voiture sans laquelle je ne peux pas travailler. Je n'avais plus cet argent quand ils ont repris l'argent. J'ai demandé un recours gracieux qui est en attente. » Entretien n°278

L'éclairage des entretiens collectifs

Revenant systématiquement sur cette angoisse des indus, présentée comme la face sombre des velléités de reprise d'activité, les personnes présentes lors des entretiens collectifs confirment son omniprésence. Comme on le verra plus loin, la mise en œuvre du rSa expérimental ne semble pas associée à un progrès significatif sur ce point.

« Les indus, on connaît tous et ça met vraiment dans des situations difficiles. On peut s'endetter. » 95-1

« Avec le RMI, les gens étaient attachés aux droits qui allaient avec. Ils avaient tellement peur de les perdre qu'ils préféreraient peut-être rien faire que de les perdre. Et je les comprends. Parce que les indus c'est vraiment un problème. » 95-1

5/ Bilan : ce que veulent les personnes visées par le dispositif

a. La notion centrale de stabilité

Interrogées sur l'avenir, les personnes mettent toutes en exergue leur souhait de sortir d'une organisation de survie, pour accéder à une vie « normale » et sécurisée. Le discours ne se focalise pas particulièrement sur le niveau de vie (pas de mention spontanée du terme « pouvoir d'achat »), mais davantage sur l'idée de stabilité, de structuration du quotidien, bref, de régulation de leur rythme de vie.

Le travail étant au centre de l'acquisition de l'autonomie, il s'agit d'obtenir un poste avec des revenus fixes (plus que des revenus importants), des horaires fixes, etc. Dans un contexte de « flexibilisation » du marché du travail, notamment pour les emplois les moins qualifiés, les souhaits des personnes interrogées se centrent ainsi sur un travail régulier, en CDI, le plus souvent à temps plein. Les familles et notamment les familles monoparentales formulent systématiquement ce discours de stabilisation attendue, et estimée nécessaire au bien être de l'enfant.

« J'aimerais avoir un travail pour le plus longtemps possible, pour vivre comme tout le monde. » Entretien n°456

« Je suis chauffeur livreur à temps plein, en CDD mais je cherche toujours du travail. Je voudrais un emploi stable. » Entretien n°420

« Il faut un CDI pour pouvoir faire des projets. » Entretien n°433

L'éclairage des entretiens collectifs

On retrouve, lors des entretiens collectifs, la valorisation de la stabilité des contrats et horaires de travail. L'objectif des personnes présentes est bien de sortir d'une économie de l'instabilité, imprévisible et anxiogène. Si le « CDI 35 heures » constitue une référence incontournable (même au prix de multiples employeurs), des nuances apparaissent, notamment chez les représentants de familles monoparentales. Ceux-ci évoquent en effet la nécessaire prise en charge quotidienne de leurs enfants, les conduisant à préférer le temps partiel (si tant est que les horaires soient cohérents avec l'emploi du temps des enfants).

« Ben, je pense que comme toutes les personnes ici, c'est un emploi stable qui m'intéresse. » 95-1

« Un CDI à 35 heures c'est le rêve. Ça donne de l'avenir le CDI. » 13-1

« Je sais qu'avoir un temps plein dans les transports c'est impossible alors moi ce que j'aimerais c'est avoir plusieurs employeurs mais ce n'est pas évident. » 16-1

b. Du concret au quotidien

Au-delà de ces projections dans un avenir stabilisé, les personnes visées par le dispositif sont en attente à la fois d'un rebond des offres d'emploi à proximité et d'un coup de main pour résoudre leurs difficultés pratiques (sans exclure les aides financières, bien entendu).

Entre les lignes, on lit donc un très fort besoin d'accompagnement, à la fois social et professionnel. Les personnes ont besoin d'écoute, d'une part, et d'un soutien extérieur, d'autre part, pour franchir les obstacles concrets auxquels elles se heurtent (et évoqués plus haut) : logement, mobilité, santé, garde d'enfant, qualification... Aux dires des personnes interrogées, un coup de pouce financier ne suffit pas au « déclic » pour des individus fragilisés : il faut les pousser, les motiver, les réassurer, les mettre sur des bons rails, baliser le terrain, etc.

Deuxième partie : l'image du rSa chez les personnes visées par le dispositif

Cette deuxième partie vise à rendre compte de l'image du rSa qui circule chez les personnes visées par le dispositif, qu'elles en soient ou non bénéficiaires, à ceci près cette fois qu'elles doivent en avoir entendu parler. Il s'agit de mesurer les efforts accomplis en termes de communication, ainsi que le « buzz » associé au revenu de Solidarité active.

1/ La communication autour du rSa

a. Le rSa n'est pas connu... avant de le percevoir

Lors des entretiens individuels, le dispositif rSa s'avère peu connu chez les non bénéficiaires (un bon nombre en entend parler pour la première fois au cours de l'entretien d'enquête). Peu de personnes mentionnent une information via les médias, télévision ou journaux. Dans les départements de reprise du « stock », les personnes sont généralement informées par le travailleur social qui les suit pour le RMI ou l'API. Cependant, on relève un grand nombre de basculements automatiques sans relais informatif, ce qui ne joue pas en faveur d'une promotion du dispositif auprès des bénéficiaires, qui ont pris connaissance de leur droit à la prestation sur leur relevé de compte ou sur la notification CAF.

« J'ai rien demandé, on me l'a donné. Ca venait de sortir. » Entretien n°534

« J'ai vu une somme en plus « RSA » sur mon compte. J'ai appelé la CAF pour savoir s'ils s'étaient trompés. Ils m'ont expliqué au téléphone mais je n'ai rien compris. » Entretien n°429

« En fait, c'est quoi le RSA ? Ca va remplacer le RMI ? J'ai reçu une notification de droit au RMI comme quoi j'allais toucher le RSA. Je ne comprends rien. Ca s'appelle toujours le RMI ? » Entretien n°118

Parmi les non bénéficiaires du rSa, il semble que les allocataires du RMI connaissent un peu mieux le dispositif que les allocataires de l'API, qui sont vraiment très rares à en avoir entendu parler. En outre, on remarque que les personnes les mieux formées appréhendent plus facilement les principes du rSa, ses tenants et ses aboutissants.

L'éclairage des entretiens collectifs

Les entretiens collectifs témoignent d'une évolution significative sur ce point. Au début de l'année 2009, nombreuses sont les personnes qui ont entendu parler du rSa dans les médias, généralement associé à une image positive.

b. Quelques témoignages sur les efforts de communication

Selon les départements, on recueille tout de même, essentiellement chez les bénéficiaires du rSa, des retours sur les campagnes de communication et les dispositifs d'information mis en œuvre.

Ainsi, les allocataires de la Vienne mentionnent une réunion à Poitiers en présence de Martin Hirsch, une information spécifique délivrée par le travailleur social « habituel », enfin la présence des nouveaux référents rSa comme relais d'informations.

Les allocataires du Val d'Oise évoquent des réunions collectives à destination des nouveaux bénéficiaires rSa, ainsi que des courriers et une information délivrée par la Boutique Rives de Seine (opérateur du plan départemental d'insertion en charge de l'insertion socioprofessionnelle des personnes en difficulté et de l'accompagnement à la création d'entreprise) ou par les travailleurs sociaux de la mission insertion.

Dans les Bouches du Rhône, les allocataires évoquent l'envoi de courriers, de plaquettes et le site Internet. Cependant, on relève une difficulté de compréhension des courriers : un certain nombre de personnes ont cru qu'on leur proposait un emploi. Enfin, un petit nombre de bénéficiaires a été sollicité pour répondre à des interviews dans les médias.

Dans l'Hérault, les allocataires soulignent le peu d'information émise sur le dispositif (confirmant la politique de discrétion voulue par le conseil général). Ils évoquent tout de même un dépliant, une réunion et un numéro de téléphone... mais la plupart du temps indisponible.

Dans la Charente, les personnes parlent d'une information via les assistantes sociales, de la réception d'un courrier et d'informations sur un site Internet. Ils mentionnent un souci de « surbooking » du Conseil général.

« J'ai été très bien informé. J'ai reçu des papiers du Département du Val d'Oise. Puis il y a eu une réunion collective avec tous les rmistes. Pour chacun, ils ont donné un informateur particulier. On nous a demandé ce qu'on attendait du RSA, si on voulait être suivi par le médiateur. » [Entretien n°383](#)

« On m'a demandé de passer à la télé sur la 6, la 2 et LCI. Ils ont passé les images. » [Entretien n°420](#)

« J'ai été tirée au sort pour participer à l'inauguration. J'ai bien lu les informations et je faisais plus attention quand on en parlait à la télé. Sans ça je n'aurais été au courant de rien. » [Entretien n°429](#)

c. Des bénéficiaires en attente de précisions

Si les personnes concernées par les efforts de communication les ont grandement appréciés, la plupart des personnes visées par le rSa sont en attente d'informations complémentaires sur le dispositif. Les attentes des bénéficiaires ou des bénéficiaires potentiels se centrent sur les mécanismes de calcul de l'allocation, ou encore sur la question du plafond de ressources, au-delà

duquel le rSa disparaît. Ils souhaitent également en savoir plus sur le concret du dispositif et son éventuelle plus-value par rapport au dispositif RMI.

En fait, le caractère expérimental du dispositif rend le public relativement méfiant sur son devenir et sur les retombées négatives possibles sur leurs droits actuels. Comment être sûr que le rSa est plus intéressant pour les bénéficiaires que « l'ancien » dispositif RMI ? Globalement, le sentiment de confusion est omniprésent.

Celui-ci est renforcé par une nette impression de cafouillage au sein des institutions, qui, aux yeux des personnes visées par le rSa, ne semblent pas encore bien averties du dispositif. Les agents des CAF, Conseils généraux et Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) apparaissent incomplètement informés ou donnant des informations contradictoires.

« Ce n'est pas facile d'avoir des informations. Quand on pose des questions, la CAF ne sait pas toujours répondre. » Entretien n°486

« La CAF m'a convoqué pour me dire que je rentrais dans le cadre du RSA. L'assistante sociale ne savait pas du tout ce que c'était. On a cherché dans des dossiers mais c'était un peu confus. Après je ne m'en suis plus intéressée.... Quand on pose une question et qu'on n'est pas capable de nous répondre, c'est décourageant. Eux-mêmes ne sont pas formés sur le RSA et nous, on n'a pas accès aux dossiers écrits à savoir dans quoi on rentre. » Entretien n°663

« Quand l'assistante sociale m'a reçu, elle n'avait pas le temps de m'expliquer, ça allait fermer. Elle m'a juste fait signer des papiers et elle m'a dit que je toucherais des primes. Je n'en sais pas plus. J'aimerais en savoir plus. » Entretien n°179

« Le RSA est très mal expliqué. L'assistante sociale ne savait rien. J'ai signé un contrat jusqu'en 2010 parce qu'on m'a dit qu'on ne savait pas si le dispositif allait continuer après. » Entretien n°161

L'éclairage des entretiens collectifs

Pas d'évolution significative sur ce point : les personnes confirment les lacunes de l'information au sein des CAF, notamment au sein des antennes de proximité.

« Ils sont bien gentils à la CAF [l'antenne locale] mais ils ne connaissent rien au rSa... le seul moyen d'avoir des informations fiables c'est d'aller au siège pour se renseigner ! » 86-2

2/ Les principales caractéristiques du rSa selon les personnes visées

a. Un dispositif pour les travailleurs

Les personnes visées par le rSa l'identifient comme un dispositif à destination des actifs *occupés*. En définitive, l'emploi constitue dans les représentations la seule condition d'éligibilité. Les personnes ont tendance à reprendre le discours didactique entendu autour de la valorisation du travail pour sortir de la pauvreté.

« Le RSA c'est pour les gens qui travaillent, c'est tout. » *Entretien n°420*

« Il faut avoir plus de 25 ans, être actif, au moins une semaine d'activité par mois, habiter sur Argenteuil, être de nationalité française. Dans ce cas là, le RSA se substitue directement. C'est pour les gens qui exercent une activité à temps partiel. » *Entretien n°380*

L'éclairage des entretiens collectifs

Les personnes présentes lors des entretiens collectifs associent toujours le rSa à un dispositif destiné aux travailleurs. Rares sont les personnes qui mentionnent le fait que le rSa va être amené à couvrir aussi les minima sociaux pour les personnes sans activité. En outre, quand elles le savent, elles regrettent la disparition de la distinction RMI/RSA, qui met nettement en valeur le second dispositif.

b. Le principe général du cumul des revenus

Comme les bénéficiaires de l'intéressement, les bénéficiaires du rSa ont bien intégré l'idée générale de cumul de l'allocation avec les revenus d'activité, et ils savent désormais mettre un nom dessus. En outre, ce complément de salaire est appréhendé comme un dispositif de soutien financier *pérenne*, par des personnes qui, auparavant, craignaient le moment du couperet à la fin de l'intéressement RMI. On constate même que ce type de soutien « sans couperet » semble plus apprécié qu'une somme importante versée en une seule fois, type Prime de Retour à l'Emploi.

« La prime pour l'emploi, c'était une grosse somme d'argent qui tombait tout d'un coup. On a tendance à dire « Je vais me faire un extra ! » Et après il y a plus rien. Le RSA, ça remplace la prime pour l'emploi de façon régulière, et on a tendance à utiliser l'argent de façon raisonnable. » *Entretien n°662*

Il est intéressant de signaler que, dans l'esprit d'un certain nombre de personnes visées par le dispositif, le rSa est une mesure expérimentale qui n'a pas forcément vocation à être généralisée. Certains évoquent ainsi le fait « d'en profiter » tant que ça existe. Le public paraît quelque peu perplexe quant à une éventuelle généralisation.

« L'assistante sociale m'a dit qu'il fallait que j'économise parce qu'elle n'est pas sûre que le RSA va continuer. J'ai entendu M. Sarkozy à la télé qui a dit que peut-être ça s'arrêterait bientôt. » *Entretien n°58*

L'éclairage des entretiens collectifs

Les personnes présentes lors des entretiens collectifs confirment que la notion de pérennité du dispositif de cumul est très bien comprise et qu'il s'agit d'une avancée par rapport au dispositif précédent.

« Le fait que ça ne s'arrête plus c'est une bonne chose, on va pouvoir prévoir, surtout son budget avec les enfants ». 86-1

c. 100 à 200 euros de « bonus » par mois

Deux chiffres semblent constituer des repères psychologiques dans l'esprit des personnes visées par le dispositif rSa, qu'elles en soient bénéficiaires ou non. Le premier se rapporte à la plus-value financière du rSa par rapport aux revenus d'activité. Les personnes parlent de 100 à 200 euros par mois (sans pouvoir expliquer le calcul qui sous-tend ce résultat). Cet apport est généralement vécu comme un « plus », mais parfois comme une régression par rapport aux sommes touchées précédemment, au RMI ou à l'API (cf. plus loin).

« Depuis le RSA j'ai 100 euros de plus par mois. Je ne sais pas trop pourquoi mais je sais que c'est ça la différence. » Entretien n°529

d. La barre des 1500 euros

Le deuxième repère chiffré se réfère à la limite supérieure de revenus mensuels, au-delà de laquelle on ne peut plus prétendre au rSa : cette limite « administrative » est généralement évaluée entre 1000 et 1500 euros.

Remarque : quelques bénéficiaires évoquent la tentation de s'arranger pour ne jamais dépasser cette barre de revenus, afin de préserver leur allocation. Dans cette perspective, l'effet incitatif pour augmenter le nombre d'heures de travail ou assumer des missions plus denses pourrait s'en trouver amoindri... voire disparaître au profit d'un effet dissuasif ! Selon les personnes interrogées, la seule façon de lutter contre cette tentation du « temps partiel subventionné » chez les bénéficiaires, c'est de leur proposer des CDI à horaires fixes. On retrouve le désir de stabilité évoqué plus haut : ce sont les vertus de régularité du poste proposé qui pourront faire bouger les personnes concernées.

« Si on a un temps partiel, du coup aura-t-on envie d'aller vers un temps complet si le RSA nous donne la différence ? » Entretien n°366

Quand on interroge les personnes sur la pertinence de cette limite à 1000/1500 euros (est-ce suffisant pour s'en sortir sans appel à la solidarité publique ?), les réponses sont incertaines. Depuis longtemps confrontées à une précarité quotidienne, les personnes souhaitent acquérir leur autonomie mais restent attachées à des droits qui leur permettent de survivre.

L'éclairage des entretiens collectifs

En dialoguant avec les participants autour de la notion de « plancher d'autonomie » (c'est-à-dire le montant de revenus suffisant pour se passer de la solidarité publique), on retrouve la fourchette symbolique des 1000/1500 euros mensuels, ainsi que des réponses évoquant le SMIC à temps plein. En outre, les personnes précisent que ce plancher dépend des conditions de vie des personnes concernées (situation familiale, vie en ville ou à la campagne...).

« 1500 euros, ce serait parfait en fait. C'est correct pour vivre et s'en sortir. Après on a plus besoin d'aide. »

95-1

« Il me faudrait 1300 euros par mois. » 86-2

3/ L'image générale du rSa auprès des personnes visées

a. Une vision positive du « bonus » financier

Fondée sur une bonne appréhension du principe de cumul des revenus, une vision positive du rSa circule chez les personnes visées par le dispositif (actuellement bénéficiaires ou non). Cette vision positive l'emporte notamment chez les « nouveaux rSa » qui n'ont jamais connu l'intéressement (ils ne font donc pas de comparaison), ainsi que chez les bénéficiaires de contrats d'avenir. Pour eux, la plus value du rSa en tant que complément d'activité est particulièrement visible.

Néanmoins, on remarque que la plupart des bénéficiaires associent le bonus rSa à un poste de dépense tout à fait précis : le loyer, l'achat de viande, les loisirs des enfants... En fait, tout se passe comme si l'allocation rSa permettait de résoudre *un* problème très concret parmi l'ensemble de ceux qui se présentent, ou encore comme s'il contribuait à lever l'un des multiples obstacles sur le chemin de l'emploi durable. On retrouve l'idée du « nécessaire mais pas suffisant » : coup de pouce financier bienvenu, le rSa ne fait pas tout.

« Depuis le RSA j'ai 100 euros de plus par mois. Je ne sais pas trop pourquoi mais je sais que c'est ça la différence. Grâce aux 100 euros, c'est moins difficile de manger. J'ai plus pour faire les courses dans le mois. Mon train de vie est quand même mieux. Ça permet de vivre mieux le RSA. Ça marche parce que pour moi le RSA c'est pour aider les gens à sortir de la pauvreté. Parce que même quand on arrive à trouver un travail, ça peut être difficile. » Entretien n°529

« Le RSA, on s'en sert pour payer le loyer. C'est le truc fixe qui arrive sur le compte et on sait qu'il y a ça pour payer le loyer et l'assurance de la voiture. » Entretien n°563

L'éclairage des entretiens collectifs

Lors des entretiens collectifs, les personnes démontrent qu'elles perçoivent et comprennent parfaitement la dimension « lutte contre la pauvreté » du rSa, destiné à palier les difficultés financières associées au temps partiel subi et à la précarisation générale du marché du travail. De ce point de vue, les personnes citent à nouveau des postes de dépenses bien précis que permet de couvrir l'allocation. Le rSa apparaît comme un élément de stabilisation pour les salariés à temps partiel, mais aussi pour les travailleurs indépendants. Quelques personnes en concluent que le rSa peut éventuellement inciter à accepter un temps partiel.

« Le RSA est là pour compléter les temps partiels parce qu'on le sait bien, le temps plein c'est quasiment impossible de le trouver. » 16-1

« C'est sûr je n'aurais pas pu accepter un mi-temps avec un enfant à charge, sans le rSa c'était pas possible. C'est vrai que ça m'aide beaucoup. » 34-1

« Ça change pour mon budget. En fait, ça couvre les frais de carburant. » 86-2

« Le RSA ça me permet de pouvoir aller travailler, de mettre de l'essence, de payer la cantine de mes enfants, leur garde. » 34-2

« J'ai décidé de créer mon emploi. Maintenant je vends du cosmétique, du bien être... le RSA m'a permis de monter l'activité tranquillement. Ça me permet d'avoir le minimum pour vivre. » 34-2

« Le rSa, ça peut faire accepter de bosser à 600 euros. » 86-2

b. Mais des éléments de doute qui viennent parasiter l'image positive

Comme on l'a relevé dans les paragraphes précédents, plusieurs éléments viennent cependant parasiter l'image positive du rSa : la communication limitée autour de sa mise en œuvre, la conjoncture économique difficile, la peur de la perte des droits connexes indispensables à la survie (notamment pour les couples et les familles monoparentales), la crainte des indus, ou encore celle du passage du cumul intégral au cumul partiel. Sur ce dernier point, signalons que, quand ils font le tableau de leurs revenus « avant / après », les bénéficiaires du rSa ont tendance à omettre d'intégrer leurs revenus du travail, pour ne voir que la diminution du montant de leur allocation.

« Une fois qu'on est passé au RSA, on perd la CMU et les autres aides comme l'aide pour les transports. »
Entretien n°387

« Après avoir touché le RSA on a pensé qu'il y avait une erreur et qu'on nous demanderait de rembourser car on pensait que c'était impossible de travailler et en plus de toucher le RSA, ça paraissait trop. On a eu peur qu'on nous oblige à rembourser. » *Entretien n°383*

En fait, l'effet *incitatif* du bonus financier est relativisé. Les personnes interrogées sont presque toutes dans une logique de recherche d'emploi au long cours (soit d'un poste, soit d'un meilleur poste), recherche qui se heurte à une absence d'offres et à des obstacles pratiques, plus qu'à une question strictement financière. L'idée n'est pas de nier l'importance d'un coup de pouce aux revenus, effectivement indispensable en termes de lutte contre la pauvreté, mais, là encore, de recentrer les enjeux du retour à l'emploi sur la nécessité des aides humaines et techniques. Enfin, les personnes interrogées évoquent spontanément un possible effet d'aubaine pour les employeurs, qui pourraient intégrer le RSA à leur stratégie en matière de ressources humaines, le considérant comme un complément de salaire et ne proposant que des contrats « éligibles » au dispositif.

« Le RSA peut inciter les employeurs à embaucher mais ça peut aussi être une dérive pour des gens peu scrupuleux. Il peut se dire, puisqu'il a un revenu assuré, je vais pas m'embêter à lui faire un temps plein, je lui fais un temps partiel. » *Entretien n°662*

« Il y en a qui seront à 35 heures au SMIC et qui ne seront pas au RSA. Donc on fait des contrats à 34 ou 30 heures. » *Entretien n°457*

« Le RSA augmente la facilité de prendre des petits contrats pour les employeurs. » *Entretien n°387*

L'éclairage des entretiens collectifs

Les personnes interrogées renouvellent la relativisation de l'effet incitatif du versant financier du rSa en termes de retour à l'emploi. Avec l'apparition de la crise économique, ils soulignent que le vrai problème vient du manque d'offres (et notamment d'offres de CDI) et que le rSa ne peut guère agir sur la quantité ou sur la qualité des postes disponibles.

Élément nouveau : les personnes interrogées mettent en évidence l'inéquité du dispositif expérimental vis-à-vis des salariés qui n'en bénéficient pas. Elles constatent qu'à poste et salaire équivalents, les personnes passées par la case « minimum social » sont financièrement avantagées par rapport à leurs collègues. Cette problématique existait déjà avec l'intéressement, mais de façon beaucoup plus confidentielle. En outre, elle devrait disparaître avec la généralisation du rSa. En attendant, elle ternit l'image du dispositif dans certains départements.

Par ailleurs, les personnes confirment leur crainte d'un effet d'aubaine pour les employeurs. Au final, certains s'interrogent sur la plus-value du rSa par rapport au RMI.

« Le rSa c'est un petit plus. Quand on a trouvé du travail on est encore plus content parce qu'il y a le rSa. Mais ce n'est pas ça qui motive à chercher. C'est comme une récompense d'avoir trouvé du travail. » 16-1

« Le RSA c'est un plus, l'Etat n'est pas obligé de nous donner ça. Mais nous dans l'idéal c'est pas ce qu'on veut. On veut un travail pour tout le monde à temps complet avec un salaire qui permette de vivre normalement. » 13-2

« Dans mon travail je ne cache rien, mes collègues savent que je touche le RSA. Elles m'ont même dit "mais alors tu vas gagner plus que nous c'est pas normal". » 13-2

« L'image du rSa n'est pas très bonne ici car les gens ont mal compris d'histoire du cumul, ils ont l'impression que ceux qui touchent le rSa sont des privilégiés qui ont à la fois le RMI, le salaire et le rSa, et c'est injuste par rapport à ceux qui sont juste au SMIC. » 86-2

« Des employeurs abusent des situations précaires et des aides qu'ont ces personnes. » 16-1

« Les employeurs vont faire seulement des contrats à temps partiels parce qu'ils savent que la personne aura le rSa pour l'aider un peu ». 13-1

« Le danger, c'est que les employeurs se disent, c'est pas la peine de donner plus parce qu'il y a le complément rSa. Je pense qu'ils vont intégrer ça à leurs calculs. » 95-1

« Moi, pour les employeurs, je pense que c'est l'aubaine. Ça peut être tentant pour équilibrer le budget de prendre un RSA ou d'un reprendre un autre. » 34-2

« RMI, RSA c'est la même chose. Y a pas grand-chose qui change. Un peu plus de sous. » 95-2

Troisième axe : la perception de la mise en œuvre du rSa par les bénéficiaires

Cette troisième partie vise à rendre compte de la réalité de la mise en œuvre du rSa, telle qu'elle est vécue par les personnes qui bénéficient du dispositif expérimental (les autres ne sont pas concernées). Il s'agit de constater les premières réussites, les éventuels dysfonctionnements et les attentes insatisfaites des bénéficiaires.

1/ Les aspects administratifs et financiers

a. Des contrats toujours aussi méconnus

Pas de difficulté quant aux signatures de contrats et avenants rSa... mais les bénéficiaires ne sont pas mieux renseignés sur les contenus que les signataires de contrats d'insertion. Du reste, les bénéficiaires venant du « stock » (c'est-à-dire les actifs occupés qui ont basculé de l'intéressement RMI/API au rSa) n'ont pas tous été vus pour l'avenant. Leur changement de dispositif est intervenu de façon automatique.

Des nuances devraient pouvoir être apportées pour les personnes ayant rencontré ou étant suivies par des référents spécifiques rSa, mais notre échantillon est trop petit pour repérer ces innovations. On signale des signatures d'avenants et contrats sur de simples feuilles volantes.

b. Un sentiment de régression financière relativement fréquent

Malgré l'image globalement positive du coup de pouce financier (cf. ci-dessus) et alors même que des mécanismes de compensation (« clauses de sauvegarde ») ont normalement été instaurés pour l'expérimentation, une part non négligeable de bénéficiaires du « stock » s'estime perdante suite au passage au rSa, par comparaison au RMI ou à l'API.

Pour expliquer cet état de fait, on constate premièrement des raisons administratives (on parle alors de « vrais perdants »). D'abord, certains territoires n'ont pas mis en place de clause de sauvegarde mais un « chèque de sortie ». La compensation arrivera alors à la fin de l'expérimentation. Ensuite, d'autres territoires ne font valoir la clause de sauvegarde que pour les bénéficiaires venant du « stock » (c'est-à-dire les actifs occupés qui ont basculé directement de l'intéressement RMI/API au rSa). Du coup, un certain nombre de personnes peuvent avoir connu l'intéressement, puis avoir arrêté de travailler, puis avoir recommencé, être alors entrées au rSa dans le « flux » (et non dans le « stock »), et au final ne pas bénéficier de la clause de sauvegarde. Ces individus sont alors en mesure de comparer les deux mécanismes de cumul et d'y voir une différence au désavantage du rSa.

Deuxièmement, on constate deux types de confusion chez les bénéficiaires, qui peuvent expliquer en partie ce ressenti. Le premier est relatif au principe de dégressivité. Exemple : une personne passe au rSa à la fin de la période de cumul intégral de l'intéressement RMI ; elle attribue alors au

rSa la baisse de son allocation, due en réalité au basculement dans le cumul partiel. Le second est relatif à des changements de statuts concomitants. Exemple : une personne passe de l'API au RMI et bascule en même temps au rSa.

Conséquences de ces régressions financières vécues par les bénéficiaires (qu'ils soient ou non de « vrais perdants ») : de sévères critiques à l'égard des institutions (le traitement administratif est fréquemment qualifié d'arbitraire) ; un discours dépréciatif sur la générosité du rSa ; et une part de bénéficiaires qui s'interrogent sur la plus value du dispositif par rapport au RMI ou à l'API.

« J'ai touché la première fois le RSA en avril je crois. Oui je m'en souviens parce que c'était plus de 100 euros de moins. On m'a dit que c'était parce que mon fils avait trois ans mais je ne comprends pas, c'est débile. Il a trois ans mais il ne peut pas aller à l'école alors je ne peux pas travailler plus pour combler ces 100 euros. Pour moi le RSA c'est une perte d'argent par rapport à avant. » [Entretien n°88](#)

« Le souci du RSA c'est que quand je l'ai touché, j'ai touché beaucoup moins que pour le RMI. Je suis passé de 394 euros à 225 euros. Ca fait une grande différence. Au RMI c'est un cumul total du RMI avec le salaire. Au RSA c'est moins. » [Entretien n°648](#)

c. La difficile compréhension du mode de calcul

Plus généralement, les lacunes de l'information et de la communication autour du rSa nourrissent un sentiment d'incompréhension et d'arbitraire chez les bénéficiaires, notamment ceux dont les revenus sont variables. Ils connaissent le principe de la déclaration trimestrielle (qu'ils remplissent scrupuleusement), acceptent celui d'une corrélation entre le montant des revenus du travail et celui de l'allocation, mais l'application concrète de ces principes reste pour eux tout à fait mystérieuse.

« J'ai déposé le dossier en décembre et j'ai reçu les aides en janvier. Je percevais 180 euros pour le RSA et 300 euros pour l'API. Mais au bout de 3 mois, en avril, tout s'est arrêté. Il y a avait changement de mon régime API à celui du RMI et cela posait des problèmes administratifs. Ils devaient refaire tous les dossiers et de ce fait là, ils ont stoppé les aides. Je ne reçois plus rien depuis avril. » [Entretien n°161](#)

« Je n'ai plus le RMI. Ils me l'ont enlevé depuis que suis rentré en CAE sur 20 heures par semaine, pour même pas 600 euros par mois. Je suis allée à la CAF parce que j'avais vu un papier stipulant que pour un emploi quel qu'il soit, j'avais le droit au RSA puisque j'étais bénéficiaire du RMI. J'y suis retournée quatre fois et quatre fois j'ai eu quatre explications différentes de la CAF, me disant que je n'y avais pas droit. La dernière fois, j'ai vu l'assistante sociale de la CAF qui m'a dit que je percevais trop d'allocations, en tout 745 euros. J'en ai parlé à l'ANPE qui m'a dit que je dépassais le plafond avec les aides. Puis j'ai été voir mon assistante sociale du CCAS, que je vais voir de temps en temps pour les aides à la cantine et je lui ai dit que je ne comprenais pas. Elle s'est renseignée et m'a dit que par rapport à mes aides, je n'y avais pas droit. J'étais un peu déçu car on me dit de bosser, de bouger, de rentrer dans ce type de contrats qui sont nouveaux... Et puis deux jours après, je reçois un courrier me disant que j'allais recevoir une prime et le rappel d'une prime qu'ils ne m'avaient pas donnés. La prime forfaitaire pour le même taux que pour le RSA, 225 euros. Ils m'ont donné 9 mois en bloc. Grâce à ça j'ai pu régler toutes mes dettes. Sur ce j'ai été voir mon assistante sociale qui m'a dit que je devrai rembourser car elle avait appelé le directeur du Conseil Général qui lui a dit que j'allais devoir rendre la somme et qu'il fallait que je demande un recours gracieux pour ne pas avoir à payer... » [Entretien n°243](#)

L'éclairage des entretiens collectifs

Les entretiens collectifs confirment le flou généralisé qui entoure le calcul et le montant de l'allocation rSa pour les (très nombreuses) personnes dont les revenus du travail sont irréguliers. En outre, un certain nombre d'allocataires ont déjà été confrontés à des indus depuis le début de l'expérimentation. Enfin, signalons la persistance des critiques vis-à-vis des CAF, qui apparaissent débordées face au flot et à la complexité des dossiers à traiter.

« Je ne comprends rien, ils versent des choses, ils les reprennent et après il faut rembourser. » 13-1

« Tout change, on ne sait pas combien on touchera le mois prochain. » 13-1

« Depuis que j'ai le rSa, ça varie tout le temps, des fois j'ai 190 euros, une fois j'ai eu 12 euros 50. » 86-2

« Quand j'ai arrêté mon travail j'ai écrit à la CAF pour lui montrer que c'était la fin de mon contrat. Quand j'ai retrouvé du travail j'ai réécrit à la Caf avec mon contrat de travail. Et là le RSA s'est arrêté alors que ce n'est pas ce qu'on m'avait dit. Ils font mais ils ne nous expliquent rien. Un jour vous recevez une lettre, tien vous avez 100 euros, le mois d'après c'est 80, le mois suivant c'est 120. Vous ne savez pas pourquoi. » 13-2

« Vous n'imaginez pas le temps que ça nous prend d'aller demander s'il n'y a pas de problème dans notre dossier à chaque fois. » 13-2

« J'ai reçu une lettre la semaine dernière qui me disait que j'étais rayée du RMI et du RSA. Après on m'a rappelé hier en me disant non vous y êtes encore, les courriers se sont croisés, il ne faut pas tenir compte de la dernière lettre. Et en septembre par contre j'ai reçu plusieurs courriers pour me demander de rembourser la moitié de ce qu'ils m'avaient donné le mois d'avant. Ça, par contre, pour me réclamer quelque chose ils le savent vite mais pour s'adapter à notre situation financière en temps réel ça ils ne le font pas. » 16-2

2/ Le lent démarrage de l'accompagnement rSa

a. Des référents encore peu visibles

Le repérage des nouveaux référents rSa est faible. La montée en charge du dispositif devrait accélérer leur visibilité. Pour l'heure, les personnes considèrent que leur référent est toujours le même, à savoir essentiellement les assistantes sociales et travailleurs sociaux en mairie, CAF et circonscriptions du département. Il faut rappeler que l'accompagnement à caractère social et administratif est largement plus évoqué que l'accompagnement à caractère professionnel. En outre, les bénéficiaires font allusion de manière récurrente au manque de formation ou d'information de leurs interlocuteurs sur le rSa.

On remarque l'importance de « l'affectif » dans la qualité et l'efficacité de la relation avec le référent dans le cadre d'un accompagnement social ou professionnel. Les personnes sont en demande d'individualisation de l'accompagnement, de prise en compte des différents aspects de leur situation personnelle. Le changement d'interlocuteur s'avère parfois perturbant pour les bénéficiaires, qui peuvent perdre confiance en l'institution en cas de mésentente ou de déconvenue avec leur nouveau référent.

L'éclairage des entretiens collectifs

Les entretiens collectifs confirment le fréquent maintien des référents habituels (à commencer par les assistantes sociales), qui prennent généralement en charge la constitution des dossiers pour l'obtention du rSa. Néanmoins, les personnes interrogées mentionnent nettement plus souvent la présence de « référents rSa », en charge d'accompagnements professionnels personnalisés. Ces référents sont des « nouvelles têtes », généralement perçues comme plutôt disponibles, quoique ayant beaucoup de dossiers à gérer (certaines personnes soulignent qu'il faut les solliciter à plusieurs reprises pour pouvoir les rencontrer).

« Avant, c'était soit l'assistante sociale, soit l'ANPE. Maintenant, il y a une personne très bien, on a l'impression qu'elle prend les choses en main. Elle est assez dispo, même si elle est surchargée de travail. » 86-2

b. Une montée en charge timide mais appréciée

Les bénéficiaires rSa n'évoquent pas spontanément de changement dans leur accompagnement, sur le volet social comme sur le volet professionnel. Au moment des entretiens individuels, on peut considérer qu'il est encore trop tôt pour que les efforts consentis par les conseils généraux et les CAF se fassent massivement sentir. Il n'en reste pas moins que les attentes sont très fortes. On l'a vu plus haut : les personnes visées par le dispositif sont conscientes de l'importance d'être suivies et épaulées pour réunir les circonstances favorables à la reprise d'emploi (ou au maintien dans l'emploi).

Par ailleurs, quand la prise en charge spécifique « rSa » est opérante, les bénéficiaires se montrent satisfaits de la complémentarité entre accompagnement professionnel et social. Quelques bénéficiaires de l'API mentionnent le nouvel accompagnement mis en œuvre par les CAF.

« On m'a dit qu'il y aurait un accompagnement mais je ne sais rien du tout. » *Entretien n°429*

« L'accompagnement, pour l'instant ça ne marche pas bien. Il y a des problèmes de communication avec les Rives de Seine. J'avais entendu parler d'atelier, ça m'intéressait mais on ne m'a rien proposé. J'étais motivée pour le RSA. Je pensais que si j'étais inscrite au RSA, j'allais trouver un travail plus proche de chez moi. C'était ma motivation. Je voulais être accompagnée, qu'on m'aide à chercher, à faire les CV, les lettres de motivation, voir les possibilités, faire des ateliers pour tout ça. J'avais besoin de ça parce que je n'ai pas été beaucoup à l'école. Mais ils ne m'ont aidé en rien du tout. Je dois faire tout toute seule. » *Entretien n°396*

L'éclairage des entretiens collectifs

La montée en charge de l'accompagnement professionnel spécifique au rSa est palpable, sur l'ensemble des territoires. Quand il est mis en œuvre, cet aspect du dispositif rSa est très fortement valorisé par les personnes interrogées. Il semble bien, selon elles, que ce soit LE point fort du rSa. Elles évoquent un soutien actif dans la recherche d'emploi, des mises en relation avec des employeurs, une vraie prise en charge individualisée, tenant compte des projets de chacun. Elles parlent de réactivité, de proximité, d'humanité... Elles évoquent une écoute et un savoir-faire incomparables à ceux des agents de l'ANPE. Du reste, on relève la crainte que l'accompagnement professionnel soit repris par Pôle Emploi au moment de la généralisation.

« Le référent rSa m'écoute. Il me demande mes goûts. Il a appris à me connaître avant de me proposer des choses. Parfois on ne se sent rien, on se sent tout petit quand on est face à des personnes qui nous disent qu'on est trop vieille. Et là il m'a dit, mais vous pouvez madame X, vous pouvez trouver du travail, on va y arriver. » 13-1

« Pour moi l'accompagnement du RSA c'est une perche qu'on m'a tendue, et j'espère qu'on ne me la retirera pas. » 13-1

« On a un suivi contrairement au RMI, on est moins seul. » 34-1

« Pour moi, l'accélération de mon dossier est liée au RSA. Je vois ma référente régulièrement, j'ai des RDV régulier, je l'appelle, elle me rappelle, m'aide dans mes démarches, dans ma recherche. Au rSa, moi je me sens soutenue dans mes projets. » 34-1

« A l'ANPE (...) à chaque fois on a quelqu'un de nouveau. Ce n'est pas un véritable accompagnement s'il faut toujours avoir à redire ce qu'on fait. On n'avance pas. Depuis le RSA c'est mieux, on a un référent fixe. » 13-2

« Même si la personne ne nous trouve pas de travail, elle nous motive et nous oriente pour trouver plus facilement. » 13-2

« Le côté très positif du RSA, c'est que ça m'a permis de contacter un organisme, et de croiser cette personne formidable qui m'a accompagné. Et m'a aidé à trouver mon activité actuelle de garde d'enfant. Moi, j'étais en recherche d'emploi depuis 2001, vu la dégradation de notre activité viticole. Je suis une ancienne secrétaire comptable mais bon l'âge ne m'a pas aidé. Pour moi le RSA, c'est ça. C'est d'avoir rencontré cette personne très humaine, très pro, très compétente. » 34-2

c. Un positionnement ambigu quant à l'accompagnement *pendant* l'emploi

Les bénéficiaires rSa distinguent rarement l'accompagnement vers l'emploi de l'accompagnement pendant l'emploi. Quand on les relance sur le second, une part importante émet d'abord des réserves sur sa pertinence. Comme on l'a vu plus haut, les individus associent en effet travail à sortie de l'assistanat, considérant les dispositifs d'insertion comme des tremplins plus que comme des « mises sous tutelle ». Toutefois, au-delà de la posture de principe, les bénéficiaires admettent ensuite qu'un contact humain qui se poursuit pendant quelques semaines est toujours agréable pour raconter sa nouvelle vie, exposer ses éventuelles difficultés, trouver des solutions... Il s'agit finalement de trouver le bon équilibre, reposant sur une relation de confiance avec le référent.

L'éclairage des entretiens collectifs

Au fil des conversations et des échanges entre participants, on note l'apparition d'éléments positifs à propos de l'accompagnement pendant l'emploi. Les personnes évoquent la nécessité de garder le contact, de poursuivre le travail jusqu'à l'insertion durable, ou encore le fait qu'elles n'ont pas grand-chose à perdre à pouvoir solliciter leur référent en cas de besoin.

« Il ne faut pas que ça s'arrête complètement du jour au lendemain, sinon on peut se sentir perdu quand on a été en contact avec la même personne pendant plusieurs années. » 16-1

« Le mieux serait un référent emploi présent avant et pendant l'emploi tant que la personne n'est pas insérée sur un CDI avec un temps de travail qui lui convient. » 16-1

« Un suivi dans l'emploi, au moins au début, ça m'aurait permis d'avoir plus vite mes contrats de travail. Finalement, les choses se sont débloquées grâce au conseil général. Moi je n'osais pas demander moi-même mon contrat à mon employeur. » 16-2

« On sait jamais, même en emploi on a besoin de garder contact en cas de rechute, en cas de questionnement, en cas de moral mauvais. » 95-2

3/ Les attentes des bénéficiaires

a. Un accompagnement professionnel renforcé, personnalisé et réactif

Les bénéficiaires du rSa se montrent particulièrement demandeurs d'un accompagnement professionnel renforcé, voire renouvelé. Ils formulent des attentes centrées sur la personnalisation du suivi et la réactivité de l'accompagnateur. Les aspects pratiques de l'accès à l'emploi sont, une fois encore, fortement valorisés : repérage des offres, aide à la mobilité, médiation avec les employeurs...

De manière récurrente, le public souhaiterait que soit renforcé le lien avec le monde économique, notamment des contacts plus directs avec les employeurs, de façon à faciliter la communication. Si la crainte du changement pointe parfois dans le discours des bénéficiaires n'ayant connu qu'un accompagnement « social », les personnes ont conscience de la nécessité d'un accompagnement complémentaire, spécifiquement tourné vers la recherche d'emploi. Remarque : la part des bénéficiaires créant leur propre activité n'est pas négligeable. Ces personnes ont besoin d'un accompagnement spécifique et apprécient d'être orientées vers des référents spécialistes.

« Il faudrait plus d'accompagnement. Plus un lien avec les employeurs, les entreprises. Les employeurs sont difficiles d'accès. » Entretien n°400

L'éclairage des entretiens collectifs

Comme on l'a vu ci-dessus, la montée en charge de l'accompagnement professionnel, dans le cadre de l'expérimentation du rSa, est extrêmement appréciée. Elle va naturellement de pair avec une forte demande de la part de ceux qui n'ont pas encore bénéficié de cet accompagnement. Le concept de guichet unique a été discuté. Il est apprécié en zone rurale, pour des raisons pratiques : il s'agit d'avoir tous les interlocuteurs de l'insertion rassemblés dans un même lieu (Pôle Emploi, Conseil Général, CAF...), et non éparpillés sur le territoire. Quant à la notion de référent unique, elle est associée à l'idée d'un accompagnateur centré sur les aspects professionnels, accompagnateur qui suivrait la personne tout au long de son parcours et pourrait solliciter des travailleurs sociaux en cas de problématique extraprofessionnelle.

« Il faut bien faire la différence entre l'argent et l'accompagnement. Pour retrouver un emploi, il faut être accompagné, c'est tellement compliqué. » 95-1

« Ce qu'il faudrait c'est quelqu'un qui aide à la recherche pour travailler ou travailler plus. Parce que quand on a déjà une activité, même petite, c'est dur de se repérer et surtout de se rendre disponible pour chercher autre chose. Moi j'ai besoin d'avoir des heures supplémentaires. Je pourrais faire de la garde de nuit par exemple mais je ne sais pas où chercher. Il nous faut un accompagnement à la recherche. Je suis en activité mais j'aimerais être en rapport avec quelqu'un. » 95-2

b. L'importance de la formation

Selon les personnes interrogées, les difficultés d'accessibilité à la formation, que ce soit en termes de localisation, d'offre ou de coût, constituent un facteur aggravant les difficultés de reprise d'activité ou de progression dans l'emploi. Le public perçoit avec acuité la nécessité d'accéder à des parcours qualifiants pour espérer améliorer leur situation, trouver un emploi ou un meilleur emploi.

Très peu de bénéficiaires déclarent avoir eu accès à la formation dans les dispositifs d'insertion. Ils sont en demande de remises à niveau (informatique, maîtrise de la langue) et surtout d'accès à des formations qualifiantes / diplômantes (cf. Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale). A contrario, ils formulent un discours critique sur l'offre habituelle et « qui ne débouche sur rien » de solide : les stages, bilans de compétences, les Evaluations en Milieu de Travail... Cette demande de formation se révèle particulièrement forte chez les personnes les moins bien formées (infra V).

« J'ai voulu faire une formation mais on me l'a refusé car je n'avais pas assez de diplôme. Mais si je voulais faire une formation c'est pour ça, si j'avais eu des diplômes, je n'en aurais pas eu besoin ». Entretien n°371

« On ne m'a parlé de rien. J'ai demandé si on pouvait m'aider à passer le concours... C'est vrai que les aides financières, je crache pas dessus ; mais je trouve qu'ils ne sont pas assez énergiques pour guider sur une formation, un emploi, dire si on se dirige bien ou mal, s'il y a des débouchés. Pour ma collègue, son assistante sociale a tout expliqué, lui a dit qu'on l'aiderait à faire une formation. C'est une assistante sociale d'une autre ville. Mais moi j'ai dû aller à la CAF demander le RSA, et personne ne m'aide pour passer ce concours. J'ai 42 ans et 2 enfants, et j'ai besoin qu'on m'aide. La personne que j'ai vue une fois m'a dit : « on vous contactera ». Entretien n°592

L'éclairage des entretiens collectifs

Les personnes interrogées reprennent les critiques habituelles à l'égard des formations courtes, surnommées « occupationnelles », qui ne débouchent sur rien de concret (ni diplôme, ni mise en emploi).

« Les formations, c'est pour nous occuper. On n'apprend rien, on nous prend pour des idiots, comme cliquer sur une souris... Il faut les adapter pour qu'elles servent vraiment à quelque chose. » 13-2

« C'est pas constructif. J'ai fait un bilan de compétence mais après je n'ai pas eu de nouvelle, ils ne m'ont pas donné mes résultats. » 16-2

c. La délicate question de la mobilisation des employeurs

Au-delà de l'éventuel effet d'aubaine évoqué plus haut, on aurait pu s'attendre à une forte demande des bénéficiaires quant à une meilleure mobilisation des employeurs. En réalité, on retrouve ici un discours classique : les personnes interrogées ne souhaitent pas que les employeurs soient informés de leur statut rSa, de peur de la stigmatisation. Il s'agit d'une problématique transverse à l'ensemble des publics éloignés de l'emploi (chômeurs de longue durée, travailleurs

handicapés...) : faut-il assumer ou au contraire passer sous silence ce qui constitue un obstacle structurel à une intégration rapide sur le marché du travail ? La réponse se situe, une nouvelle fois, du côté de l'accompagnement « sur mesure » de la personne (très attendu par les bénéficiaires).

« Le RSA ça ne concerne pas mon employeur ! » *Entretien n°420*

« Je n'en ai jamais parlé. On n'a pas forcément besoin d'en parler avec ses supérieurs. » *Entretien n°515*

L'éclairage des entretiens collectifs

La réticence des personnes à informer les employeurs sur leur statut de bénéficiaire du rSa est confirmée par les personnes interrogées lors des entretiens collectifs. Cette tendance est d'autant plus forte en temps de crise, dans la mesure où les personnes estiment ne pas être en position de négocier quoi que ce soit avec les employeurs, que ceux-ci sont systématiquement en position de force et peuvent profiter des moindres fragilités des salariés.

« C'est important que les employeurs ne sachent pas qu'on a le RSA. C'est notre vie privée. On a le droit de ne pas parler de notre vie privée ». 16-1

« Quand approche le renouvellement [du contrat aidé], on vous fait comprendre qu'il faut pas être trop exigeant. Que de toute façon, il y a plein de monde qui attend la place. Alors bon, on est pas vraiment en situation de négocier quoi que ce soit et pas les heures supplémentaires ou le passage en CDI. On ne fait pas le poids. » 95-1

d. Une volonté de représentation des usagers par eux-mêmes

L'éclairage des entretiens collectifs

Il s'agit là d'une nouveauté des entretiens collectifs : l'apparition d'un désir d'être représenté par ses pairs bénéficiaires du rSa au sein des instances de pilotage du dispositif, à l'échelle locale notamment.

« On aimerait avoir des personnes qui nous représentent, qui soient là pour dire ce qu'on vit parce que ceux qui décident, ils ne s'imaginent même pas comme c'est compliqué. Au moins on ne serait plus complètement isolés les uns des autres, on serait peut-être moins noyés. » 16-1

Conclusion – principaux enseignements

Les principaux enseignements présentés ici tiennent compte des propos recueillis au fil des entretiens individuels et collectifs, de juin 2008 à février 2009. Certains éléments mis en évidence en début d'enquête ont été confirmés par la suite, d'autres ont évolué dans le temps. C'est le cas notamment de la perception de l'accompagnement spécifique associé au rSa. Dans ce cas, nos conclusions tiennent compte des dernières réflexions recueillies sur le terrain.

Les besoins des personnes visées par le rSa

Comme on pouvait s'y attendre, une bonne part des personnes visées par le dispositif rSa présente les caractéristiques d'un public socialement et professionnellement fragile : forte sensibilité aux accidents de vie, fréquentes ruptures personnelles et professionnelles, endettement, logement précaire, bas niveaux de qualification, illettrisme, isolement social marqué, trajectoires professionnelles chaotiques...

Ces personnes sont logiquement en attente d'une « vie meilleure » et valorisent très fortement le travail pour parvenir à la construire. Refusant l'assistanat, elles désirent par dessus tout acquérir leur autonomie par le biais d'une activité professionnelle consistante, c'est-à-dire régulière. Le désir le plus couramment exprimé chez les personnes visées par le rSa est un désir de sortir de la précarité : qu'enfin leur vie soit réglée, au rythme d'un travail stable sur le long terme.

Cependant, leurs recherches d'emploi durent des mois, sinon des années, et se révèlent fréquemment infructueuses. Et les personnes interrogées, qu'elles soient ou non en emploi, qu'elles soient ou non bénéficiaires du rSa, ont toutes le même diagnostic : **parvenir à un emploi stable exige de réunir un faisceau de circonstances favorables** : une offre disponible, une qualification adéquate, la résolution des obstacles pratiques... or, étant par définition fragiles, ces personnes ne peuvent réunir seules ces différents éléments.

Dès lors, **les aides financières représentent des coups de pouce bienvenus, sinon nécessaires, mais ne peuvent se substituer à un solide accompagnement social et professionnel**. A l'écoute des besoins des allocataires, c'est l'accompagnement qui permet de prévenir les ruptures définitives et de favoriser la convergence de circonstances menant vers l'emploi durable.

Quant aux aides financières existantes, il est important de souligner la difficile appréhension par les bénéficiaires de leurs règles de gestion et de versement. Cette opacité administrative s'accompagne d'une crainte généralisée des indus.

L'image du rSa chez les personnes visées par le rSa

Malgré la montée en puissance de la communication autour du rSa, la plupart des non-bénéficiaires interrogés ne connaissent toujours pas le dispositif. Quant aux allocataires du rSa, on ne peut tirer de règle générale : certains ont entendu le terme à la télévision, d'autres l'ont simplement repéré sur un versement de la CAF, beaucoup en ont discuté avec une assistante sociale, quelques uns ont assisté à une réunion collective, reçu un courrier, appelé un numéro dédié ou encore consulté un site Internet.

Si on ajoute à cela les imprécisions, voire les contradictions dans les informations diffusées par les différentes institutions, on comprend que la perception du dispositif par les personnes qu'il vise n'est pas encore stabilisée. Trois éléments récurrents sont tout de même à signaler :

- ★ Une vision positive du coup de pouce financier...
- ★ ...Malgré une relativisation de son effet incitatif, notamment en temps de crise économique.
- ★ La peur persistante de la perte des droits connexes et des indus.

D'une façon générale, les personnes visées par le dispositif sont en attente de précisions. De fait, il semble difficile aujourd'hui de déterminer si le bruit positif autour du rSa l'emportera définitivement sur les doutes qui l'accompagnent.

L'analyse des entretiens réalisés conduit néanmoins à suggérer un renforcement de la communication autour du dispositif. Ce coup de fouet pourrait être à la fois quantitatif (plus de communication pour plus de visibilité) et qualitatif. Il semble en effet qu'il faille **mettre sur pied une pédagogie du rSa**, insistant sur la notion de parcours vers l'autonomie. Comment faire pour que, au-delà de leurs propres discours anti-assistanat, les personnes visées par le dispositif ne soient pas tentées de demeurer sous sa protection ?

La perception de la mise en œuvre du rSa par les bénéficiaires

D'un point de vue administratif, d'abord, on relève que les contenus des contrats rSa ne sont pas mieux connus que les contrats d'insertion. En outre, comme pour bien d'autres dispositifs sociaux, **les bénéficiaires portent un regard critique sur les dysfonctionnements administratifs** dont ils peuvent (déjà) être les victimes (cf. les premiers indus réclamés).

Mais c'est surtout le volet accompagnement qui inspire commentaires et réflexions. Quand il est mis en place, **le volet « accompagnement professionnel » du rSa est présenté comme une véritable révolution**, en rupture avec le suivi social traditionnel des travailleurs sociaux et l'indifférence généralisée de l'ANPE. Les bénéficiaires qui l'ont testé plébiscitent la disponibilité, le savoir-faire et la plus-value des référents. Les autres réclament sa mise en œuvre rapide.

En revanche, un effort de pédagogie semble à faire sur la dimension accompagnement « dans l'emploi », encore mal appréhendée et susceptible d'éveiller la méfiance des allocataires (crainte de la tutelle). Enfin, les bénéficiaires interrogés sont silencieux, sinon dubitatifs, quant à l'implication des employeurs dans le dispositif. Ils apparaissent plutôt comme pouvant profiter du rSa pour favoriser le temps partiel.

Eléments d'évaluation de l'efficacité du rSa

Bien que les personnes interrogées aient encore du mal à appréhender, comprendre et juger le rSa, quelques éléments saillants apparaissent dans leurs discours. Les pistes présentées ci-dessous se veulent des éléments d'analyse pour nourrir la réflexion quant à la généralisation du dispositif :

- ★ **Le rSa expérimental apporte sa contribution en termes de lutte contre la pauvreté laborieuse**, puisqu'il constitue un complément de revenu pour les allocataires du RMI et de l'API qui travaillent. Concrètement, on peut retenir l'image du « plus » dans le budget, un plus qui concernera, au moment de la généralisation, l'ensemble des travailleurs pauvres.
- ★ **Le rSa expérimental est efficace en termes d'image** : les personnes savent désormais mettre un nom sur le principe de cumul des revenus (contrairement au rSa, le terme d'intéressement était quasi inconnu), même s'ils se perdent dans les détails du calcul de l'allocation.
- ★ **Le rSa expérimental fait la démonstration de l'importance de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires**, levier essentiel pour le retour des chômeurs vers l'emploi et l'accroissement du temps de travail des personnes en temps partiel. Si le coup de pouce financier apparaît comme le volet « lutte contre la pauvreté » du rSa, il semble bien que ce soit l'accompagnement professionnel personnalisé qui incarne le volet « incitation au retour à l'emploi ».
- ★ **Le rSa expérimental met en évidence un double risque de renfort du temps partiel** : la tentation pour les allocataires de ne pas sortir du dispositif en travaillant « trop » ; la tentation pour les employeurs de privilégier le temps partiel pour les salariés pouvant bénéficier du rSa.
- ★ **Le rSa expérimental constitue une mise en garde quant à l'éventuelle complexité administrative du dispositif généralisé**, dont les dysfonctionnements pourraient conduire à du non recours (peur de la lourdeur des démarches, de la perte des droits connexes, des indus).

Annexes

Tableau détaillé des profils des personnes interrogées en entretien individuel

Entretien N°	DEPT	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Sexe	Situation familiale	Logement	Formations / Diplômes	Parcours professionnel	Situation professionnelle actuelle
6	86	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec un enfant de 9 ans	Locataire	CAP Couture	Intérim - Arrêt pour élever son fils	Evaluation en milieu de travail pendant 15 jours (non rémunéré)
30	86	API	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec 2 enfants (1 an et 2 ans)	Locataire	BAC + 5 STAPS - concours CAPEPS	CDI - Demande de disponibilité de l'éducation nationale - intérim	CDI 1h30 par semaine
49	86	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE avec 3 enfants de 3, 6 et 8 ans (+1 dont elle n'a pas la garde)	Locataire	BEPA Services aux personnes (équivalent BEP sanitaire et social)	Succession de CDD - Arrêt à la naissance de ses enfant	CDI de 4 heures par semaine + remplacements occasionnels
58	86	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec une fille de 14 ans	Locataire	CAP couture	Alternance travail (précaire) et inactivité en fonction de sa situation familiale	Remplacements + contrats fixes 16 heures par mois
76	86	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec un fils de 3 ans	Vit avec ses parents et son frère	Etudes jusqu'en 3ème	N'a jamais travaillé	Sans emploi
88	86	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec son fils de 3 ans et son père le WE	Locataire	Brevet des collèges	1er emploi	Animatrice périscolaire 1h30 par jour + préparation du CAP petite enfance par correspondance
93	86	RMI	RSA	Nouveau	Femme	COUPLE avec 6 enfants (d'1 an à 12 ans)	Locataire	CAP - conjoint : CAP	NR - Conjoint : CDI - Intérim	Sans emploi (au foyer) - Conjoint en Intérim

118	95	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec 2 enfants de 5 et 10 ans	Vit chez ses parents	CAP Vente	1er emploi	Contrat aidé
132	95	API	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec 2 enfants (13 et 15 ans)	Locataire	Jusqu'en 6ème (Tunisie) - Formation coiffure	CDI en Tunisie - Remplacement en France	Sans emploi
146	95	Autre (Ancienne APIste)	Ancienne NON RSA	Ancienne Intéressement	Femme	SEULE avec 2 fils (14 et 18 ans)	Locataire	Diplôme coiffure marocain non reconnu en France	Intérim	Assistante maternelle indépendante
161	95	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE avec un fils de 6 ans	Vit chez son père	CAP esthétique - école de maquillage	CDD - freelance	Indépendante (commerce)
179	95	Autre (Ancienne API)	Ancienne RSA	Chômage (Ancienne Nouveau)	Femme	SEULE avec 2 enfants (18 mois et 4 ans)	Locataire	BEPC	CDI - Démission - Succession CDD - CDI - Licenciement	Sans emploi
190	95	API	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec 3 enfants (20 mois, 4 et 5 ans)	Locataire	Ecole primaire (à l'étranger) - ne sait pas lire ni écrire	CDD - CDI - Arrêt pour maladie	CDI 7h30 par semaine
195	95	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec 3 enfants (5,4 et 2 ans)	Locataire	Ne sait ni lire ni écrire	CDI en France - Démission (pb garde d'enfant)	Sans emploi
217	95	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec une fille de 18 mois	Locataire	Etudes jusqu'à 15 ans au Portugal	CDI au Portugal - CDI en France - Arrêt à la naissance de sa fille	Sans emploi

228	95	API	RSA	Nouveau	Femme	SEUL avec 2 enfants (5 ans et 2 ans)	Locataire	Niveau bac + formation Assistante vie aux familles	CDI en Afrique - Formation en France - CDI	CDI temps plein
239	95	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE, 18 ans, avec un enfant de 7 mois	Hébergée chez les parents	interruption scolarité bac professionnel bureatique	aucune expérience	sans emploi
243	16	Autre (ancienne RMI)	Ancienne RSA	Chômage (ancienne nouveau RSA)	Femme	SEULE avec 3 enfants (7,9 et 16 ans)	Locataire	Niveau BAC - Formation informatique - BAFA	Intérim - Indépendante (restaurant) - Chômage - Contrat aidé	Sans emploi
259	16	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	COUPLE - une fille de 2 ans et demi	Locataire	Etudes jusqu'en 1ère STT + stages diverses	Stages diverses non rémunérés	Sans emploi (enceinte de 5 mois) - <i>Conjoint sans emploi</i>
266	16	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	Seul - une fille de 3 ans et demi	Locataire	Niveau BAC	CDD - Indépendante (micro entreprise) - Dépôt de bilan - CDI - Démission - Intérim	Sans emploi
273	16	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec une fille de 18 mois	Vit chez sa sœur (4 adultes + enfants)	Etudes jusqu'en 3ème - Formation en mécanique	Stages à Mayotte	Sans emploi
278	16	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec un enfant de 4 ans	Locataire	BEP Carrière sanitaire et social - CAP Hygiène des locaux - Niveau 1ère SMS	1er emploi	CDI temps partiel (14 heures par semaine)
286	16	API	NON RSA	Intéressement	Femme	SEULE avec un enfant de 18 mois	Locataire	BEP carrière sanitaire et sociale - Niveau CAP esthétique	Succession de CDD	CDI 20 heures par semaine

295	16	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec son frère et sa sœur de 11 et 12 ans	Locataire	Etudes jusqu'à 10 ans ("au pays") - Formation agent d'entretien en France	A travaillé à Mayotte, jamais depuis son arrivée en France	Sans emploi - en formation
296	16	API	RSA	Basculement	Homme	Seul - un enfant de 5 ans	Locataire	BAC Littéraire + formation opérateur régleur	Formation rémunéré - intérim - Chômage - intérim - CDD	Fin du CDD
305	16	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec deux enfants (6 et 15 ans)	Locataire	CAP sténodactylo	CDI - Démission pour raison familiale - CDI - Démission - CES - Chômage	Employée à domicile chez 5 personnes
310	16	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec 4 enfants de 3, 6, 8 et 13 ans (+ 1 fille dont elle n'a pas la garde)	Locataire	CAP Coiffure	CDI - Arrêt pour élever ses enfants	Sans emploi
313	16	RMI	NON RSA	Intéressement	Femme	SEULE avec deux enfants (14 et 18 ans)	Propriétaire (logement actuellement en vente)	Equivalent du lycée professionnel en Hollande	CDI - Arrêt à la naissance de ses enfants - Indépendante (commerce) avec son conjoint - séparation - intérim	CDI 10 heures par semaine comme employée à domicile + 6 heures en CDD
339	16	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec 2 enfants de 9 et 14 ans	Locataire	CAP, BEP Vente	CES - Emplois à domicile (CESU)	CDD Temps plein
342	16	API	RSA	Nouveau	Femme	SEULE avec 2 enfants en garde alternée (+ 1 fille dont elle n'a pas la garde)	Locataire	CAP Couture	Succession de CDD	Contrat avenir 24 heures par semaine
349	16	Autre (conjoint ancien RMIste)	NON RSA	En emploi (sans intéressement)	Femme	COUPLE avec 3 enfants	Propriétaire	BEP secrétariat - Formation auxiliaire de vie	Stages - CDI	Congé parental - Conjoint : CDI

364	16	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec 2 enfants (1 et 10 ans)	Locataire	Etudes jusqu'en 6ème	A travaillé en Thaïlande - Succession de CDD et CES depuis son arrivée en France	Sans emploi
366	95	Autre (ancienne RMI)	Ancienne RSA	Chômage (Ancienne Basculement)	Femme	SEULE	Vit chez son cousin (3 personnes dans le logement)	Licence lettre moderne	Alternance CDD et préparation du CAPES qu'elle a raté - Chômage	Sans emploi
368	95	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE avec un enfant de 6 ans	Locataire	BEP - Formation personnes âgées et restauration	CDI - Arrêt pour garder son enfant	CDI de 30 heures par semaine
369	95	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE avec 2 enfants de 9 et 19 ans	Locataire	Etudes à l'étranger	CDI - Licenciement	CDI de 17 heures par semaine
371	95	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec un fils de 16 ans	Locataire	CAP Coiffure - Formation en restauration collective	CDI - Problèmes de santé - Succession de CDD et de travail au noir - CDI - Problèmes de santé	Sans emploi
377	95	RMI	NON RSA	Intéressement	Homme	SEUL	Vit à l'hôtel	CAP Pâtisserie	CDI-CDI-CDI-CDI- Arrêt suite à un accident - CDI	CDI - Tps plein
380	95	RMI	RSA	Nouveau	Homme	SEUL avec un enfant (+ un dont il n'a pas la garde)	Propriétaire	BAC, Brevet d'Aptitude Socio-Educatif), Monitorat et CAP soudure	CDI - Licenciement - Chômage	CDI temps plein
383	95	RMI	RSA	Nouveau	Homme	COUPLE avec 2 enfants (13 et 21 ans)	Locataire	CAP mécanique générale	CDI - Licenciement - CDI - Licenciement - Chômage - Intérim	CDI Temps partiel

387	95	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE, vit avec sa sœur	Locataire	1ère année BAC Pro Comptabilité - Formation secrétariat	Intérim - CDD - CDI - Licenciement	Contrat avenir 26 heures par semaine
391	95	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec 2 enfants (jumeaux de 15 ans)	Locataire	Niveau CAP couture	CDD - Intérim - A son compte - Naissance enfants handicapés - Arrêt du travail - séparation	CDI + contrats irréguliers environ 22h par mois
392	95	RMI	RSA	Nouveau	Homme	COUPLE	Locataire	BEP Maçonnerie	Intérim	CDI 8 heures par semaine - <i>Conjointe en formation</i>
394	95	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec deux enfants (10 et 15 ans)	Locataire	Etude jusqu'au collège ("Au pays")	Indépendante (commerce)	Indépendante (commerce)
395	95	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE avec un enfant de 13 ans	Locataire	CAP Comptabilité - BEP Informatique	CDI - Arrêt pendant 10 ans après la naissance de sa fille	Contrat aidé temps plein (embauchée dans association fréquentée en tant que bénévole pendant 3 ans)
396	95	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE - 2 enfants de 14 et 18 ans	Logée à titre gratuit	Etudes jusqu'à 10 ans	CDD - Alternance chômage et intérim - CDI - Accident de travail - CDI	CDI Tps plein
399	95	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE	Locataire	CEP	CDD-CDI - Arrêt maladie	Sans Emploi
400	95	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	SEUL	Vit chez sa mère	CAP Plomberie - Formation informatique et vente	CDI - Emplois saisonniers - Chômage - CDD - Chômage	Sans emploi

401	95	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	SEUL	Vit chez sa mère	Niveau CAP Peinture Vitrerie	CDI - licenciement - CDI - problèmes de santé - chômage	Sans emploi
405	95	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	COUPLE - une fille de 7 mois	Vit chez son beau-frère (6 personnes dans le logement)	Licence en Droit	CDD - Chômage (<i>conjointe n'a jamais travaillé</i>)	Sans emploi - (<i>conjointe sans emploi</i>)
412	95	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE	Vit chez ses parents avec sa sœur	BAC pro Comptabilité	Intérim - CDD - Intérim - CDD - Chômage - Intérim - CDD - Arrêt maladie longue durée	Sans emploi / Inapte au travail actuellement
413	95	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	SEUL	Vit chez sa mère avec son frère	CAP - Licence cariste	Intérim - CDI - Licenciement - Chômage	Sans emploi
420	13	RMI	RSA	Nouveau	Homme	SEUL (3 enfants dont il n'a pas la garde)	Locataire	BAC + 2 Mathématiques (à l'étranger)	succession de "petits boulots"	Contrat aidé
429	13	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE avec 2 enfants (5 et 7 ans)	Vit chez sa mère	DEUST Commerce et distribution	Succession de CES	Contrat aidé
433	13	Autre (Ancien RMI)	Futur RSA ?	En emploi depuis quelques jours	Homme	COUPLE avec 2 enfants (5 et 2 ans)	NR	CAP de comptabilité	CDI - Licenciement	Intérim - <i>Conjointe travaille à temps partiel</i>
441	13	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	SEUL	Propriétaire	Etudes jusqu'en 2nde	CDI - Indépendant - CDI - CDI	Indépendant (commerce ambulant)

456	13	RMI	NON RSA	Intéressement	Femme	SEULE	Locataire	Etudes jusqu'à 12 ans en Espagne	Intérim	CDI 9 heures par semaine
457	13	Autre (ancienne RMIste)	NON RSA	Non éligible (En emploi : 35 heure / Marseille)	Femme	SEULE avec un enfant de 10 ans en garde alternée	Propriétaire	BAC +4 Allemand littéraire et philosophie	A travaillé 6 ans en Allemagne - Plusieurs contrat depuis son retour en France	CDD temps plein (au sein du centre qui l'a accompagné pour sa recherche d'emploi)
462	13	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE	hébergement chez les parents	BTS comptabilité	depuis fin des études (3 ans)cumul de CDD dans la grande distribution poste de caissière	Emploi CDD caissière
466	13	RMI	NON RSA	Intéressement	Femme	SEULE avec un enfant majeur	Locataire	CEP - Formation ambulancière	CDI - Indépendante (Commerce) - Vente suite à un divorce - Chômage	CDD tps plein
476	13	API	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec son neveu et sa nièce à charge	Vit chez sa mère avec son frère (5 personnes dans le logement)	Niveau BAC	CDD	Formation aide soignante
477	13	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec 2 enfants (6 et 10 ans)	Vit en caravane	CAP, BEP Bioservices	Intérim	Sans emploi
486	13	RMI	NON RSA	Intéressement	Femme	COUPLE	Locataire (le bail est au nom de sa mère)	Licence d'anglais (Algérie) et diplôme en informatique de gestion	CDD à l'étranger	CDI 92h par mois
501	13	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE	Vit chez ses parents	CAP Employée de collectivité	Succession d'emplois précaires (contrats aidés, intérim)	Contrat avenir - 26 heures par semaine

503	13	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE	Sous-locataire	Master II diffusion de la culture	1er emploi	Contrat avenir
507	86	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec une fille de 7 ans	Locataire	Etudes jusqu'en 4ème techno - stages diverses	Alternance petits boulots - chômage	Travail au noir
511	86	RMI	RSA	Nouveau	Homme	SEUL (1 enfant dont il n'a pas la garde)	Locataire	CAP - BEP Cuisinier - Certificat de qualification professionnelle laveur de vitre	CDD -Chômage- CDD	CDI temps plein
515	86	RMI	RSA	Nouveau	Homme	SEUL	Vit chez ses parents (6 personnes dans le logement)	BEP Construction Topographie - CAP Sérigraphie - Formation hôtellerie	Alternance d'intérim et de CDD	Intérim
519	86	RMI	RSA	Nouveau	Homme	SEUL	Locataire	Niveau licence de philosophie - Licence pro "projet culturel"	1er emploi	Contrat aidé
529	86	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE	Locataire	Etudes jusqu'en 5ème	Alternance entre emplois saisonniers et chômage chômage	Assistante maternelle indépendante
534	86	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE	Locataire	Niveau Bac	Remplacement - plusieurs CES - chômage	CDI temps plein
542	86	Autre (anciens RMIstes)	NON RSA	En emploi (sans intéressement)	Femme	COUPLE avec un enfant	Locataire	Niveau Licence lettres modernes - conjoint BAC + 8 (Doctorat en Mécanique des fluides)	CDD - CES (sans rapport avec ses études) - Conjoint : CDD	Sans emploi - Conjoint CDD

549	34	RMI	RSA	Nouveau	Homme	SEUL (1 enfant dont il n'a pas la garde)	Locataire	Niveau CAP carreleur	CDI - Licenciement - Intérim - CDI - Licenciement - intérim - Contrat aidé	CDI Temps plein
555	34	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE avec deux enfants (4 et 11 ans)	Locataire	CAP secrétariat	Divers CDD - problèmes de santé - contrat aidé	Contrat avenir - Tps plein
563	34	RMI	RSA	Nouveau	Homme	COUPLE	Locataire	BEPA Forestier - Conjointe : CAP petite enfance	Intérim - CES - Intérim - CDI - Démission (cout transport) - intérim - CDI - Démission (coût d'essence) - Intérim	Employé à domicile
569	34	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE	Locataire	CAP couture - cuisine	CDI - congé parental - démission - CDI - chômage - indépendante - vente suite au divorce - CES - Chômage	Contrat avenir 26 heures par semaine
589	34	RMI	NON RSA	Intéressement	Femme	SEULE avec 2 enfants (13 et 15 ans)		Etudes jusqu'en 4ème CPPN (classe pré-professionnelle de niveau)	1er emploi	Contrat aidé 20 heures par semaine
592	34	RMI	RSA	Basculement	Femme	SEULE avec 2 fille et sa petite fille (sa plus grande fille touche l'API)	Locataire	CAP Couture	Succession de contrats aidés et de CDD avec des périodes de chômage	Contrat aidé 20 heures par semaine
594	34	RMI	NON RSA	Intéressement	Femme	SEULE	Locataire	BAC +5 en Psychologie	Indépendante (cabinet médical) - Dépôt de bilan	Indépendante (cabinet médical) - A peine mi-temps - Recherche mi-temps en tant que salariée en parallèle

595	34	RMI	NON RSA	Intéressement	Femme	SEULE avec 3 enfants	Locataire	Etude jusqu'en primaire (à l'étranger)	Succession de CDD et travail non déclaré - Contrat aidé	Travail dans le cadre d'un remplacement
596	34	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec 6 enfants (4 mois, 12, 15, 16, 18 et 20 ans)	Locataire	Etudes jusqu'en CM2 à Mayotte - A fait des formations à Mayotte (pour apprendre à lire et écrire)	A fait un Contrat aidé en France avant la naissance de son dernier enfant	Congé maternité
605	34	Autre (ancienne RMiste)	NON RSA	En emploi (ancienne maintien en intéressement)	Femme	SEULE avec deux enfants	Locataire	Aucun diplôme - Etudes jusqu'à 15 ans	Intérim - CES - Intérim	CDI Temps plein
612	34	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	SEUL	Locataire	CAP Menuiserie - Diplôme d'agent d'entretien - Formation préparatoire sectorielle dans le BTP	CDD - Stages - plusieurs CES - Intérim	Sans emploi
617	34	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	SEUL	Locataire	Cursus universitaire d'arts plastiques	Intérim	Démarches de création d'entreprise
644	16	Autre (Ancien RMI)	Ancien RSA	Chômage (Ancien basculement)	Homme	SEUL	Vit chez ses parents	BEP Electrotechnique - BEP Vente - Niveau BAC Pro Commerce	CDD - Formation - CDI - Licenciement	Sans Emploi
648	16	RMI	NON RSA	Intéressement	Homme	Seul - un enfant de 8 ans en garde alternée	Locataire	BAC - CAP Plomberie	Intérim - Formation - CDD	Intérim
649	16	RMI	RSA	Nouveau	Homme	COUPLE	Locataire	Etude jusqu'en seconde - Formation vendeur, cariste - Conjointe : Bac pro commerce	Alternance de CDD et d'intérim CDI - Licenciement - - Conjointe succession de CDD	CDD temps plein - Conjointe : CDD Temps partiel (15h par semaine)

651	16	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE	Vit chez sa mère	BAC +1 Secrétariat - Diplôme aide soignante	1er emploi	CDD Temps plein
653	16	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE	Vit chez sa mère	CAP emploi technique dans les collectivités	Succession d'intérim à temps plein	Contrat avenir de 26 heures par semaine
662	16	RMI	RSA	Nouveau	Homme	SEUL	Vit chez ses parents	BAC +5 en droit public	CDD en Belgique - Maladie (cancer) - retour en France - Succession de petits contrats	CDI temps partiel (2 jours par semaine) à paris
663	16	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Femme	SEULE avec une fille de 8 ans	Locataire	BEP secrétariat - BEP Vente - BAFA, BEATEP - Formation auxiliaire de vie	Intérim - CDD- CDD-Arrêt maladie	Sans emploi (commence un nouveau travail le lendemain de l'entretien)
674	16	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	SEUL	Vit chez sa mère avec son frère	BEP productique et mécanique	N'a jamais travaillé	Sans emploi
675	16	RMI	RSA	Nouveau	Femme	SEULE	Locataire	CAP entretien des collectivités	CDI- licenciement - CES - chômage - CDD - chômage ...	Contrat aidé - 20 heures par semaine
678	16	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Homme	COUPLE	Locataire	Etude jusqu'à 9 ans en Algérie	CDI - CDI en Algérie	Sans emploi - <i>Conjointe sans emploi</i>
679	16	RMI	NON RSA	Sans Intéressement	Couple	COUPLE	Locataire	Lui : Etude jusqu'en CM2 au Maroc - Elle : <i>stages en France</i>	Lui : Plusieurs CDI - accident - intérim - Elle : <i>succession de stages et d'intérim</i>	Tous les deux sans emploi

Tableau récapitulatif des 5 entretiens collectifs réalisés en octobre / novembre 2008

Département	Animateurs de l'entretien	Nombre de participants	Profils des participants
Bouches du Rhône (13-1)	<p>Manon Brezault, CREDOC</p> <p>J.C. Bournez, conseiller technique au Conseil Général</p>	4	<p>1 : Femme, environ 50 ans, veuve, trois enfants majeurs. Contrat avenir de 26 heures depuis début 2008 en tant que cuisinière au sein d'une crèche associative. Entrée dans le dispositif RMI après le décès de son conjoint, en 1996. Aujourd'hui au rSa, 130 euros par mois. Accompagnée par un référent, plusieurs rencontres.</p> <p>2 : Femme, 55 ans, mariée, quatre enfants majeurs. CDD de 3 mois renouvelés depuis avril 2008 dans une société privée de nettoyage. Entrée dans le dispositif RMI suite à une maladie professionnelle. Au rSa depuis Avril 2008. A rencontré une fois un référent rSa 15 jours avant la réunion.</p> <p>3 : Homme, 31 ans, célibataire sans enfant. Diplômé Bac +4, a tenté le CAPES plusieurs fois, sans succès, puis succession de petits boulots. CDD d'1 an à mi-temps au CG13, depuis avril 2008, dans le cadre de l'expérimentation rSa (Accueil téléphonique des bénéficiaires). Touche le RSA et a rencontré plusieurs fois un référent.</p> <p>4 : Femme, environ 40 ans, mariée avec deux enfants de 10 et 15 ans. Arrivée en France en 1996. Diplôme de bibliothécaire en Arménie mais pas d'équivalence en France. CES de 6 mois non renouvelé à son arrivée en France, puis plus rien jusqu'en mai 2008. Depuis, Contrat d'avenir de 26 heures dans une association. Conjoint intérimaire, ont touché le RMI pendant une période d'inactivité du conjoint.</p>

Hérault (34-1)	<p>Elodie Alberola, CREDOC</p> <p>Eric Champion, coordonateur des conseillers en insertion professionnelle du territoire de Béziers</p>	3	<p>1 : Femme seule, un enfant à charge. Allocataire API pendant 3 ans. CDI à temps partiel, assistante vétérinaire. Aujourd'hui au rSa, touche 276 euros. Pas d'information, avertissement à la réception d'une notification CAF. Pas de signature de contrat. Pas d'accompagnement.</p> <p>2 : Femme seule, sans enfant. CAE Education nationale, depuis trois ans en poste AVS, temps partiel, 20 heures. Fin de contrat juin 2009. Aujourd'hui au rSa, touche 145 euros. Réception d'un courrier invitant à prendre contact avec un référent RSA. Accompagnement professionnel par un référent rSa.</p> <p>3 : Femme seule, sans enfant. CAE Education nationale, depuis trois ans poste AVS, temps partiel. Fin de contrat juin 2009. Aujourd'hui au rSa, touche 85 euros. Réception d'un courrier invitant à prendre contact avec un référent RSA. Accompagnement professionnel par un référent RSA.</p>
Charente (16-1)	<p>Manon Brezault, CREDOC</p> <p>A.M Gaillard, animatrice CLI Horte et Tardoire</p> <p>M. Billondeau, animatrice CLI Sud Charente</p>	6	<p>1 : Femme, environ 30 ans, seule avec une fille. A touché l'API au moment d'une séparation. A ensuite touché le RMI. Travaille actuellement à temps plein en CDD. Au rSa depuis mai 2008.</p> <p>2 : Femme, environ 35 ans, mariée, sans emploi. A travaillé avec son mari pendant plusieurs années, puis problème de santé, RMI, contrat aidé pendant un an. Touche actuellement les ASSEDIC, arrive en fin de droit en décembre 2008. Jamais été contactée par rapport au rSa.</p> <p>3 : Femme, environ 45 ans, seule sans enfant. Problèmes de santé après plusieurs années d'expériences professionnelles, reconnaissance TH. Conductrice scolaire en CDI, 10h par semaine, depuis septembre. Contrat non valable pendant les vacances scolaires. Au rSa.</p> <p>4 : Femme, environ 30 ans, seule avec deux enfants. Employée de maison chez des particuliers employeurs. Travaille actuellement pour 4 employeurs, 12 heures par mois. Au rSa.</p> <p>5 : Homme, environ 40 ans, séparé, un enfant dont il n'a pas la garde. Travaille en intérim avec des missions plus ou moins longues (tout le temps dans la même entreprise depuis plusieurs années). Ne travaille pas au moment de la réunion. Va toucher le rSa en complément de ses prochains revenus et le RMI pendant les périodes d'inactivité.</p> <p>6 : Homme, environ 50 ans, marié, deux enfants. Ne travaille pas au moment de la réunion, RMI. Alternance de CDD avec rSa pendant les périodes de travail.</p>

Vienne (86-1)	Matthieu Angotti, CREDOC	1*	1 : Homme en instance de divorce, 54 ans, 7 enfants dont 3 à charge et un qui entre au rSa. Habitué des travaux saisonniers. A connu le dispositif d'intéressement au RMI, puis le rSa. Aujourd'hui sorti du dispositif.
Val d'Oise (95-1)	Elodie Albérola, CREDOC Christine Beaucourt, coordonateur RSA	7**	1 : Homme en couple, un enfant à charge. Recherche d'emploi dans le secteur de la sécurité, aux Assedic pendant un an, puis CDD dans l'événementiel. Aujourd'hui au rSa. Signature d'un contrat. 2 : Femme. Aide ménagère, CDI depuis un mois. Au rSa depuis un an. A reçu un courrier d'information. Signature d'un contrat. 3 : Femme. Assistante administrative dans un lycée. En attente du renouvellement de son contrat d'avenir. Au rSa depuis novembre 2007. Information par courrier. Signature d'un contrat. 4 : Femme. CDI agent à domicile depuis 7 mois. Au rSa depuis 7 mois. En formation pour un permis de conduire. Signature d'un contrat. 5 : Femme. Contrat d'avenir animatrice sociale dans un centre social. Actuellement au rSa. Information par courrier. Signature d'un contrat. 6 : Homme. Contrat d'avenir dans une structure associative d'accompagnement, mission de travail dans les espaces verts. Au rSa depuis 4 mois. Signature d'un contrat. 7 : Homme. Contrat d'avenir à la Mairie. Basculement au rSa depuis novembre 2007. Signature d'un contrat.

**Sur ce département, malgré de nombreuses relances, une seule personne s'est présentée à l'entretien collectif. Nous en tiendrons compte dans l'organisation des prochains entretiens collectifs.*

***Sur ce département, il s'agissait d'un groupe de parole préexistant.*

Tableau récapitulatif des 5 entretiens collectifs réalisés en janvier / février 2009

Département	Animateurs de l'entretien	Nombre de participants	Profils des participants
Bouches du Rhône (13-2)	<p>Manon Brezault, CREDOC</p> <p>J.C. Bournez, conseiller technique au Conseil Général</p>	5	<p>1 : Femme, 53 ans, vit seule. Au RSA depuis février 2008, avec un CDD à temps partiel devenu depuis CDI à temps partiel. Avant ce travail, suite de petits contrats, avec allers et retours entre les ASSEDIC et le RMI.</p> <p>2 et 3 : Couple, environ 35 et 40 ans, trois enfants en bas âge. Pas de rSa. Arrivés en France début 2007. Homme : contrat aidé expérimental depuis novembre 2007, 26 heures par semaine. Femme : RMI jusqu'à CDD en janvier 2009, 34 heures. Depuis, le couple ne touche plus aucune aide (fin du RMI et pas de RSA). Suivis par ANPE puis par Pôle 13, on ne leur a jamais expliqué ce qu'était le RSA.</p> <p>4 : Homme, environ 40 ans, séparé, un fils dont il n'a pas la garde. Sorti du rSa. Licenciement économique dans son ancienne entreprise, puis ASSEDIC, puis RMI, puis CDI à temps très partiel, avec rSa. Depuis août 2008, travaille à temps plein dans la même entreprise, fin du rSa. A été suivi par Pôle 13, jusqu'à 3 mois après la signature de son contrat.</p> <p>5 : Homme, environ 40 ans, vit seul, sans enfant. rSa depuis novembre 2009. Contrat d'avenir dans une maison de retraite, 26 heures par semaine. Avant touchait le RMI et a été suivi par différents organismes.</p>

Hérault (34-2)	<p>Elodie Alberola, CREDOC</p> <p>Eric Champion, coordonateur des conseillers en insertion professionnelle du territoire de Béziers</p>	6*	<p>1 : Femme, 28 ans, divorcée, sans enfant, mère invalide à charge. AVS en CAE Education nationale depuis trois ans, temps partiel, 20 heures. Fin de contrat prévue pour juin 2009. Au RSA (145 euros par mois), avec accompagnement professionnel par un référent.</p> <p>2 : Femme, 50 ans, divorcée, un enfant à charge. 15 ans d'expérience en secrétariat de direction bilingue, puis licenciement. Activité libérale dans la vente à domicile depuis plus d'un an. Au RSA.</p> <p>3 : Homme, 55 ans, célibataire sans enfant. Coursier, chômage puis RMI pendant une dizaine d'années, actuellement en CAE à la mairie de son lieu de résidence. Au RSA.</p> <p>4 : Homme, 46 ans, en recherche d'emploi, RMI. A connu le RSA durant un mois environ.</p> <p>5 : Femme, 50 ans, mariée, enfants à charge. Aide comptable de son mari viticulteur pendant 15 ans puis crise viticole et arrêt complet de l'activité. Elle devient garde d'enfants à domicile, son mari distributeur de journaux. Couple au RSA.</p> <p>6 : Femme, 45 ans, divorcée, 3 enfants à charge. Aide comptable durant 10 ans, puis CAE à l'éducation nationale. RSA depuis un an environ.</p>
----------------	---	----	--

Charente (16-2)	<p>Manon Brezault, CREDOC</p> <p>A.M Gaillard, animatrice CLI Horte et Tardoire</p>	10	<p>1 : Femme, environ 50 ans, mère de trois enfants, un enfant à charge, handicapé. A quitté son travail lors d'un déménagement pour suivre son conjoint. Puis divorce, RMI. Aujourd'hui en chantier d'insertion, RSA.</p> <p>2 : Homme, environ 55 ans, seul. Travaillait en tant que charpentier puis accident de travail, problèmes de santé, chômage, fin de droits ASSEDIC, RMI. A entendu parler du RSA par son assistante sociale mais n'y a jamais eu accès.</p> <p>3 : Homme, 27 ans. Travaillait dans la restauration puis problèmes de santé. Depuis avril 2008 travaille à son compte en tant que traiteur. Pas de RSA, souhaite avoir des informations.</p> <p>4 : Homme, environ 45 ans, vit seul. Profession libérale pendant 20 ans puis problème de santé en 1998, diminution de l'activité, depuis alternance entre son activité, des petits boulots et le RMI.</p> <p>5 : Femme, 26 ans, vit seule avec son fils. RMI suite à une séparation. Actuellement en contrat d'avenir jusqu'en juin 2009, au RSA depuis le début de ce contrat.</p> <p>6 : Femme, environ 50 ans, avec conjoint. Au RMI depuis 2002 suite à un licenciement, ainsi que son conjoint. Depuis 2006 son conjoint travaille pour des particulier en tant que jardinier sous CESU : au RSA depuis le démarrage de cette activité.</p> <p>7 : Femme, environ 28 ans, avec conjoint et un enfant. Au RMI suite à la naissance de sa fille, avec son conjoint. RSA pendant un contrat d'avenir qui a pris fin en septembre 2008. Aujourd'hui au RMI.</p> <p>8 : Homme, environ 40 ans, seul. Profession libérale depuis 3 ans, activité qui met du temps à démarrer. Est passé au RSA dans le cadre de cette activité.</p> <p>9 : Femme, seule, deux enfants, 38 ans. Travaille dans une société de nettoyage depuis le mois d'octobre, CDD de 30 heures par semaine renouvelé tous les 3 mois. Pas de RSA.</p> <p>10 : Homme, environ 50 ans. Depuis 9 mois dans un chantier d'insertion, avec rSa.</p>
-----------------	---	----	--

Vienne (86-2)	Matthieu Angotti, CREDOC	3**	<p>1 : Femme, 42 ans, célibataire sans enfant. CES, CEC dans l'assurance, puis CDD à temps partiel à l'AFPA, avec gros risque de fin de contrat dans 6 mois. RMI en 2005, puis RSA depuis novembre 2007, avec grandes variations selon les mois.</p> <p>2 : Femme, 25 ans, seule avec un enfant de 6 ans. CIRMA en cours, qui doit se terminer fin avril 2009 (veilleuse de nuit dans une maison de retraite), espère un CDI. API, RMI puis RSA, variable selon les heures qu'elle fait, généralement autour de 170 euros.</p> <p>3 : Homme, 54 ans, célibataire sans enfant. Manœuvre dans le bois puis employé dans un hypermarché puis comptable, puis magasinier, puis licenciement et passage à vide pendant 10 ans. Retrouve des jobs précaires, et finalement coursier pour une PME, jusqu'à opération du cœur en juillet 2008 puis janvier 2009. Désormais sans emploi. A eu l'intéressement RMI puis le RSA pendant quelques mois.</p>
Val d'Oise (95-2)	<p>Elodie Albérola, CREDOC</p> <p>Christine Beaucourt, coordonateur RSA</p>	5*	<p>1 : Homme, 46 ans, en couple un enfant. Aux Assedic pendant un an puis CDD dans l'événementiel. RSA depuis janvier 2008.</p> <p>2 : Femme, 40 ans, seule avec un enfant à charge. Aide ménagère en CDI depuis un mois. Au RSA.</p> <p>3 : Femmes, 50 ans, trois enfants à charge, en attente de regroupement familial. CDI agent à domicile depuis 7 mois. RSA depuis 7 mois.</p> <p>4 : Homme, 56 ans, célibataire. En contrat d'avenir dans une association intermédiaire, mission dans les espaces verts. Au RSA depuis 4 mois. Illettrisme.</p> <p>5 : Femme, 30 ans, célibataire sans enfant. En formation rémunérée secrétaire assistante. Passage du RMI au RSA en cours de formation. Reconnue adulte handicapé.</p>

**Sur ces départements, il s'agissait d'un groupe de parole préexistant.*

***Sur ce département, face aux difficultés rencontrées dans l'organisation des entretiens collectifs, nous avons opté pour trois interrogations individuelles.*